

CEDD

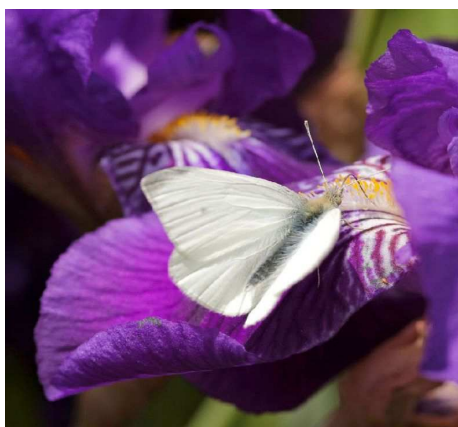
Poitou-Charentes

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
c.edd@laposte.net

Coordination
Environnement et Développement Durable
Poitou-Charentes

Accord de partenariat 2014 – 2020

Document de concertation
Poitou-Charentes



Juin 2013

Sont membres de la Coordination Environnement et Développement Durable les associations suivantes :
Agro Bio Poitou-Charentes ; CLCV Poitou-Charentes ; FR CIVAM Poitou-Charentes ; GRAINE Poitou-Charentes ;
Groupement régional des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ; Ifrée ; Les Amis de la Terre Poitou ;
Poitou-Charentes Nature ; Prom'Haies Poitou-Charentes ; UFC Que Choisir Poitou-Charentes
La CEDD est membre du Collectif Régional des Coordinations Associatives (CRCA) Poitou-Charentes



Poitou-Charentes

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
c.edd@laposte.net

Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes

Préparation de la génération 2014-2020 des programmes européens

Contribution de la Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes

Composée d'associations ou de fédérations - de protection et de valorisation de la nature et des paysages, d'éducation à l'environnement vers un développement durable, de développement de l'agriculture durable et biologique, de pêche et de protection des milieux aquatiques, de consommateurs - la CEDD permet à une centaine d'associations regroupant plus de 10 000 adhérents, de mutualiser leurs pratiques, d'échanger et de travailler en partenariat.

La CEDD, actrice de la société civile, revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Face à la gravité de la situation environnementale et sociale et à l'urgence d'agir, les membres de la CEDD s'engagent pour :

- le développement équitable de tous les hommes sur une planète préservée pour les générations futures,
- la défense et la préservation de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources,
- l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté,
- la promotion de modes de production et de consommation responsables et solidaires,
- la lutte contre toutes les pauvretés.

C'est au nom de ces engagements que les membres de la CEDD se sont saisis du document de concertation de l'accord de partenariat 2014 – 2020. Ils ont alors élaboré cette plate forme de constats et de propositions à partir de la lecture et de l'analyse des axes stratégiques décrits pour chacun des onze objectifs thématiques.

La CEDD se saisit du document de concertation

La CEDD souhaite trouver toute sa place dans l'« *échange approfondi sur les besoins et les projets à soutenir pour notre territoire sur 2014-2020 ainsi que sur les modalités de préparation de ces programmes* ». Elle participera aux prochaines étapes en veillant à ce que les objectifs affichés, de recherche d'une simplification administrative pour les porteurs et d'une approche territoriale lisible et opérationnelle, fassent l'objet de décisions permettant qu'ils soient pleinement atteints.

Après avoir pris connaissance des principes fixés au niveau européen qui guident la stratégie nationale, ainsi que du fonctionnement de la concertation et de son calendrier, les membres de la CEDD ont décidé de travailler sur six des onze objectifs thématiques (OT). D'une manière complète pour les OT 4, 5, 6, et 7, de manière partielle pour les OT 3 et 10.

Sont membres de la Coordination Environnement et Développement Durable les associations suivantes :
Agro Bio Poitou-Charentes ; CLCV Poitou-Charentes ; FR CIVAM Poitou-Charentes ; GRAINE Poitou-Charentes ;
Groupement régional des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ; Ifrée ; Les Amis de la Terre Poitou ;
Poitou-Charentes Nature ; Prom'Haies Poitou-Charentes ; UFC Que Choisir Poitou-Charentes
La CEDD est membre du Collectif Régional des Coordinations Associatives (CRCA) Poitou-Charentes

La contribution de la CEDD est donc organisée à partir du sommaire suivant :

- OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
- OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques
- OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources
- OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
- OT3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
- OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

La CEDD regrette une approche encore trop sectorisée

Au cours de la réunion du 27 mai 2013, organisée conjointement par l'État et la Région et dont l'objet principal était la prise en compte « *des arbitrages nationaux concernant l'architecture et la gestion des fonds européens* », l'objectif d'une concentration accrue sur un nombre restreint de priorités thématiques, ainsi que la répartition des compétences entre l'État et la Région concernant le FSE, ont été annoncés.

La CEDD est très attachée à la culture du partenariat qui caractérise le Poitou-Charentes et est consciente des effets pervers des approches sectorisées et cloisonnées.

Une trop forte concentration sur quelques priorités afin de maximiser l'effet des fonds aura des effets négatifs sur la prise en compte de la complexité.

Concernant le FSE, la séparation entre les politiques « inclusion-emploi » (65% des fonds) menées par l'État et confiées à d'autres gestionnaires et les politiques « formation » menées par la Région (35% des fonds) nuira à la cohérence, à la lisibilité et à l'efficacité des actions menées.

La CEDD propose de modifier une partie des arbitrages nationaux

A la lecture des quatre priorités (l'innovation et la mutation des petites et moyennes entreprises, la promotion de l'excellence environnementale, le développement du capital humain et l'amélioration de l'équilibre territorial) et des modalités d'application de la concentration financière renforcée, la CEDD déplore la mise à l'écart des thématiques EAU et BIODIVERSITÉ qui ne sont pas considérées comme prioritaires. Au regard des enjeux qui ont été unanimement reconnus comme prioritaires par les instances européennes et nationales et des objectifs fixés qui ne sont pas atteints, ce choix est incohérent.

Prenant en compte le fait que la Région Poitou-Charentes est reconnue comme Région en transition, la CEDD propose que la part réservée aux thématiques non prioritaires passe de 20% à 40%.

De plus, les membres de la CEDD constatent et regrettent que l'éducation à l'environnement pour tous, tout au long de la vie, ainsi que les démarches de dialogue territorial soient absentes des thématiques traitées. C'est dommageable à l'efficacité des mesures qui seront décidées et aux actions qui seront menées.

Enfin, la CEDD pense qu'il aurait été utile pour travailler sur les programmes 2014-2020 d'avoir à disposition une évaluation des impacts des programmes 2007-2013 par rapport aux objectifs annoncés en 2006.

Pour la CEDD, à Fontaine-le-Comte, le 11 juin 2013

les porte-parole

Eugénie DEBENAIS

Michel HORTOLAN

SOMMAIRE

OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	5
OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	19
OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources	24
OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles	37
OT3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	42
OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	45
GLOSSAIRE	49

OT4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE DANS TOUS LES SECTEURS

Pourquoi la transition énergétique est-elle une nécessité urgente.

Le système énergétique sur lequel vit notre planète n'est pas durable : plus de 80% de son approvisionnement provient d'énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz, qui sont tout à la fois épuisables et responsables de la plus grande partie du réchauffement climatique. Il n'est pas non plus durable au vu des inégalités flagrantes de consommations. Un Américain consomme 10 fois plus d'énergie qu'un Indien et deux fois plus qu'un Européen. Enfin, il n'est pas durable car il contribue pour une part importante à la dégradation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et à l'érosion de la biodiversité.

La transition énergétique n'est qu'un aspect d'une transition plus générale : la transition écologique.

L'enjeu du grand débat sur l'énergie qui s'annonce est d'arriver à inventer collectivement la société de demain. La lourdeur des politiques énergétiques fait que les décisions d'aujourd'hui produiront des effets pendant plusieurs générations. Il est donc indispensable de se projeter à long terme dans un avenir qui n'est pas encore défini. L'horizon 2050, utilisé dans la plupart des scénarios de long terme, doit être au centre des débats.

Les objectifs énergétiques de long terme doivent clairement tendre vers une forte réduction des besoins en énergie et vers l'utilisation massive des énergies renouvelables pour les satisfaire.

Des grands principes sont à appliquer pour éclairer le chemin de la transition :

▲ commencer par les besoins

La méthode même d'évaluation des besoins en énergie doit changer. Comme le fait le scénario NEGAWATT, les besoins doivent être évalués à partir des usages : besoin de chaleur, d'électricité spécifique, celle qui concerne tous les équipements qui ne peuvent fonctionner qu'à l'électricité, et le besoin de mobilité qui constitue un besoin particulier car il s'agit de pouvoir embarquer la source d'énergie. La priorité est de réduire au maximum chacun de ces besoins grâce à deux principes fondamentaux :

▲ la sobriété énergétique, c'est-à-dire la modification des comportements, la chasse au gaspillage, la mutualisation des besoins...

▲ et l'efficacité énergétique, avec par exemple des bâtiments bien isolés, des technologies et des équipements performants.

La question des ressources disponibles (bois, charbon, pétrole, gaz, uranium, hydraulique, éolien...) se pose dans un second temps pour étudier comment satisfaire les besoins.

▲ la précarité énergétique est un vrai problème

Entre 5 et 10 millions de nos concitoyens dépensent plus de 10% de leurs revenus pour l'énergie. Certains renoncent à se chauffer, d'autres à aller travailler car les transports en commun manquent et les carburants sont trop chers. On ne peut faire face à ce problème que d'une seule façon : **en aidant fortement et en priorité ceux qui sont en situation de précarité énergétique à investir pour faire baisser leur consommation et leur facture.**

✧ **penser à la pluralité des sources d'énergie**

Les énergies fossiles représentent les 2/3 de nos consommations d'énergie et l'uranium 80% de notre électricité. Les énergies fossiles, dont l'uranium, devant être importées, elles représentent une grande part de notre déficit commercial. Penser la transition énergétique et la mettre en œuvre à partir des énergies renouvelables impose de diversifier les modes de production. Les énergies renouvelables ont chacune des avantages et des inconvénients qu'il s'agit de pouvoir combiner : le bois demande beaucoup d'espace mais il est stockable, les éoliennes consomment peu d'espace mais produisent de façon intermittente, le soleil peut produire de la chaleur ou de l'électricité et ne consomme aucun espace s'il le dispositif de captage de son énergie est situé sur un toit.

✧ **s'appuyer sur les acteurs locaux**

Pour améliorer les bâtiments anciens, qui consomment plus de 40% de l'énergie, il s'agit de déclencher des millions de décisions individuelles. Seul un accompagnement de proximité avec des conseils, indépendant de tout fabricant, peut y parvenir. Il en est de même pour les énergies renouvelables, énergies décentralisées, qui doivent être mises en œuvre au plus près du terrain avec des acteurs locaux. Les projets citoyens locaux doivent faire partie de la dynamique locale et amplifier la mutation de notre société car ils sont porteurs d'une réflexion sur la consommation locale et la fourniture d'énergie de proximité. Les projets de développement d'énergies renouvelables (ENR) d'envergure sont trop souvent maîtrisés par des acteurs extérieurs, ce qui suscite des oppositions et prive les territoires des produits de leurs ressources.

✧ **anticiper l'augmentation du coût de l'énergie pour ne pas la subir**

Avec ou sans transition énergétique, le prix de l'énergie va augmenter inéluctablement à long terme. Nous avons déjà extrait les ressources les plus accessibles. Les gaz et huiles de schistes, les pétroles super lourds et autres schistes bitumineux représentent un danger immense pour le climat, dont le coût sera prohibitif, sans compter les pollutions lourdes liées aux techniques d'exploration et d'extraction par contamination des nappes phréatiques par exemple.

Les coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de la gestion des déchets qu'elles induisent devraient entraîner, dans les années à venir, une augmentation du prix du kWh produit par l'énergie nucléaire.

C'est la fin de l'énergie en grande quantité et pas chère.

L'énergie nucléaire est produite par des réacteurs vieillissants.. Cette situation crée un risque d'accident majeur La gestion des déchets nucléaires pose un vrai problème de sécurité, de stockage et de financement pour des milliers d'années.

Ceci est en contradiction avec les mesures à prendre envers les générations futures.

A terme, il faudra sortir des énergies-fossiles et du « tout nucléaire »,

Aujourd'hui, sur le plan des énergies renouvelables, certaines comme le bois et l'hydraulique sont parmi les moins chères, l'éolien est intermédiaire, et le photovoltaïque, plus cher, voit ses prix diminuer le plus rapidement.

Les conditions de la réussite, 3 leviers pour changer de modèle énergétique :

- ✧ **Réduire la consommation énergétique dans les pays du Nord grâce à des modifications de comportement et une amélioration de l'efficacité énergétique.**
- ✧ **Développer les énergies renouvelables, avec une attention particulière sur les impacts environnementaux pour éviter de refaire les erreurs du passé.**
- ✧ **Soutenir les pays en développement pour qu'ils passent plus rapidement aux filières économes en énergie**

La question de l'énergie s'inscrit dans une logique de développement durable qui sous-tend l'application des **principes de transversalité, de responsabilité, de solidarité et d'efficacité, principes qui devront composer avec les intérêts contradictoires et les logiques d'acteurs.**

Pour l'ensemble des projets, la concertation en amont est déterminante. Il est indispensable de définir les conditions d'acceptabilité sociale des projets et de recueillir la parole et l'expertise des professionnels et des habitants. La concertation doit être menée aux échelles territoriales adaptées : région et bassin de vie, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, les élus des différents territoires bien sûr, et aussi la société civile organisée régionale.

Par ailleurs, la concertation doit se consolider entre collectivités publiques. La compétence « énergie » est encore aujourd'hui partagée entre les niveaux européens, nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux. La réforme engagée sur les compétences exercées par les collectivités locales doit être l'occasion de travailler ces questions.

L'énergie étant un « marché », **les pouvoirs publics doivent mettre en place un réseau d'information et de conseil indépendant auprès des entreprises, collectivités et ménages**, à l'exemple des Points Info Energie, voire un système de recours en s'appuyant sur :

- ⤴ les services de l'État chargés de la protection des consommateurs, dotés des moyens en conséquence,
- ⤴ les différentes associations, en particulier de consommateurs... pour limiter les abus de certains opérateurs.

Enfin, seule une réelle éducation au développement durable pour tous et tout au long de la vie contribuera à faire évoluer les pratiques et les comportements de la population. Un travail de fond doit s'inscrire dans la durée et être mené sur les territoires.

Fonds FEDER

4-1 Promouvoir la production et la distribution de source d'énergies renouvelables

Constats :

Compte tenu notamment des impacts sur l'environnement de l'utilisation des technologies énergétiques classiques, et d'autre part de la diminution des réserves en énergies fossiles non renouvelables, la solution est la mise en œuvre d'un bouquet énergétique privilégiant les multiples sources d'énergies renouvelables : solaire, éolien, énergies marines, biomasse, méthanisation... Dans le bouquet énergétique, en Poitou-Charentes, le bois représente aujourd'hui 92% de la production énergétique d'origine renouvelable.

Le mix énergétique est un atout de la région Poitou-Charentes.

Pour le bois-bûche, une spécificité régionale : avec 266 ktep, le bois bûche consommé par le particulier est **la première source d'énergie renouvelable**. La pratique est répandue en milieu rural. Plus d'un foyer sur deux y a recours, surtout le long de la dorsale Sud Est traversant la région. La haie bocagère disparaît à vue d'œil sur ces mêmes secteurs géographiques.

Des expérimentations intéressantes et innovantes sont mises en place par certaines petites communes rurales. La commune s'engage, avec les agriculteurs de son territoire, dans un Plan de Gestion des Haies (PGH). Le bois-bûche utilisé par le particulier est dans la haie de proximité, ce qui constitue un atout majeur qui se travaille 30 ans à l'avance.

Le bois industriel ne réglera pas le problème de la précarité énergétique de certains particuliers. Il est ainsi indispensable de travailler sur ces PGH en les rendant accessibles et incitatifs pour les propriétaires de surfaces agricoles et en leur assurant une durée suffisante. Il s'agit donc de bois-énergie issu de la gestion des haies et pas seulement de leur entretien. Cette gestion doit éviter

les entretiens brutaux, qui réduisent les haies à moins de 50 cm d'épaisseur, empêchant le développement d'un houppier (cas de l'entretien agricole et non dans un objectif de bois-bûche). A côté de la plantation, de la conservation de haies anciennes, il s'agit de penser aussi à la rénovation des haies dégradées et avoir recours à la régénération naturelle.

Pour la filière bois-énergie : la ressource doit être gérée avec prudence ; l'usage du bois doit être optimisé au maximum ; une meilleure connaissance de la ressource doit être mise en place en préservant la biodiversité forestière. La forêt dans la région est très majoritairement liée à la propriété privée avec des petites parcelles morcelées à l'exploitation compliquée.

La certification du bois-énergie nous semble aussi une voie à explorer. Il existe des certifications sur la qualité de la plaquette, en tant que combustible, mais rien sur la qualité environnementale de celle-ci, notamment durant la phase qui va de son lieu de récolte à son lieu de stockage. Il faudrait garantir que l'on ne prélève que l'accroissement annuel dans le respect de l'environnement et dans le cadre d'un approvisionnement de proximité. Le gisement de sous-produits du bois liés aux activités économiques doit faire l'objet d'une attention particulière et d'inventaires précis. Ce travail a été initié par l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat Poitou-Charentes) et doit être poursuivi.

Les autres énergies renouvelables :

Pour le solaire thermique, un potentiel important est à développer sous forme de chauffe-eau. La politique de développement de la filière photovoltaïque ne doit pas conduire à une artificialisation des sols par des parcs au sol s'implantant au détriment de terres agricoles ou de zones naturelles écologiquement riches. Il y a donc à rechercher le maximum de possibilités en toiture, sur des friches industrielles, sur des parkings publics et privés.

En ce qui concerne l'éolien, nous souhaitons un développement harmonieux des filières de production d'énergie à partir d'éoliennes sur terre comme en mer. L'énergie éolienne, en synergie avec les autres énergies renouvelables, doit devenir un contributeur majeur du futur mix énergétique français dénucléarisé et décarboné, pourvoyeur d'emplois au cœur des territoires.

L'éolien offshore doit être étudié ainsi que le petit et moyen éolien.

L'inscription de projet éolien doit entrer dans des projets de territoires au niveau d'intercommunalités, propre à limiter le développement à visées purement spéculatives de l'éolien. Pour les installations non domestiques, une réflexion locale et une concertation de tous les acteurs concernés doit être organisée très en amont d'un projet afin de prendre en compte plus facilement les suggestions des populations ; une information indépendante doit être accessible à tous, principalement sur les critères de fabrication, les critères de prix et les critères de recyclage.

Sur le plan paysager, nous souhaitons que le volet paysager fasse l'objet d'un pré-diagnostic, dès l'établissement des ZDE, afin de tenir compte des incompatibilités paysagères dans les rayons d'impact prégnants (8 km) et éloignés (12 km) et des cas de co-visibilité. Aussi, les différentes implantations de groupes d'éoliennes se doivent d'être coordonnées pour aboutir à un projet d'ensemble cohérent sur les secteurs les mieux adaptés au grand éolien.

Sur le plan de la biodiversité, les implantations d'éoliennes devront être privilégiées dans les zones artificialisées et les zones dénuées d'impacts prévisibles sur la faune et la flore. Pour les zones de sensibilités patrimoniales particulières, les études et évaluations d'incidence doivent être plus détaillées.

Les ZPS (Zone de Protection Spéciale) oiseaux de plaine et les ZSC (Zone Spéciale de Conservation) de chauves-souris doivent être exclues. Le petit et le moyen éolien doivent entrer dans la politique énergétique des territoires en préservant la biodiversité. Toutes les études sur la connaissance du site, de ses habitats naturels, de sa faune et de sa flore doivent être menées sur une année pleine (avec études des solutions alternatives : détermination ambitieuse de mesures d'évitement, de réduction des impacts et, en dernier recours, de mesures compensatoires).

Les protocoles de suivis de l'impact des éoliennes sur les espèces protégées doivent être précisés suite à l'étude d'impact. Ces suivis doivent être au minimum de 1 à 3 ans dans les sites favorables, de 3 à 5 ans dans les sites plus fragiles, leur poursuite ou non dépendant des résultats obtenus. Enfin, selon le principe des lois Grenelle, il y a maintenant obligation pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement de faire la preuve qu'une option plus favorable à l'environnement est impossible à coût raisonnable.

La méthanisation doit se traduire par la production de biogaz pour des petites installations où il y a une concentration de biomasse utilisable telles que des stations d'épuration et des fermes d'élevage en **n'ayant pas recours aux cultures dédiées**.

Les énergies marines restent une ressource potentielle à développer qui nécessite de travailler à faire mûrir les technologies sur les plans technique et économique afin d'en faire de véritables filières industrielles mais aussi l'organisation de la concertation aux échelles territoriales adaptées et en amont des projets.

Il est indispensable de définir les conditions d'acceptabilité sociale des projets et de recueillir la parole et l'expertise des professionnels (pêcheurs, cultures marines, ...) pour examiner en commun les mesures d'accompagnement et de compensation à prévoir, adaptées aux besoins des professionnels. En termes d'infrastructures portuaires, le Grand Port Maritime de La Rochelle a d'ores et déjà adapté son outil portuaire et il bénéficie d'une certaine spécialisation en la matière sur la façade atlantique.

L'accompagnement public en recherche et développement doit se porter particulièrement sur l'éolien flottant et l'houlomoteur car ces technologies semblent être celles qui présentent aujourd'hui le potentiel le plus important en Poitou-Charentes. Seule une action concertée et commune des différents partenaires, en premier lieu publics (Europe, État, Conseil régional), permettra de mobiliser les moyens à la hauteur des enjeux. Un projet inter-régional pourrait être défini et porté par Poitou-Charentes auprès des autres Régions et partenaires européens.

Les agrocarburants doivent être ceux de deuxième et troisième génération utilisant des déchets adaptés et doivent favoriser l'autonomie des exploitations en privilégiant leur usage par les agriculteurs producteurs eux-mêmes.

Il serait utile de relancer la géothermie à basse température.

Enfin, il s'agit de soutenir fortement les démarches Enercoop et Énergie Partagée.

La pensée dominante et centralisatrice de l'énergie qui est de règle en France doit être modifiée par des opérations très locales de production d'énergies renouvelables multiples adaptées à des besoins locaux. Ces besoins peuvent concerner un hameau, les habitations d'un quartier urbain, une commune, un regroupement de communes, un pays. Il s'agit d'encourager l'adéquation entre la détermination des besoins et la recherche de solutions locales mobilisables. En amont, il s'agit de penser à réaliser des économies importantes de consommation. Des expérimentations multiples existent à l'exemple du pays thouarsais. Il est aussi important de regarder de près la dynamique mise en place dans la région Nord Pas de Calais avec l'appui de Jérémy Rifkin.

Propositions :

- **Soutenir une politique ambitieuse de recherche développement en région et dans une dynamique inter-régionale**
- **Encourager l'adéquation entre la détermination des besoins et la recherche de solutions locales mobilisables.**
- **Mettre en place la certification du bois énergie ; intégrer à cette certification la nécessaire gestion durable des haies.**
- **Multiplier les plans de gestion des haies (PGH) en les rendant accessibles et incitatifs pour les propriétaires de surfaces agricoles et en leur assurant une durée suffisante. Attention à l'uniformisation des pratiques**

- **Soutenir la filière de formation en lien avec le bois énergie, telle que le bûcheronnage,**
- **Porter une attention particulière au gisement de sous-produits du bois liés aux activités économiques en faisant des inventaires précis**
- **Tenir compte de nos préconisations en matière d'éolien**
- **Pour le photovoltaïque, limiter les possibilités de développement de cette énergie sur les toitures ou sur des espaces artificialisés.**
- **Avoir recours à la méthanisation dans l'objectif de production de biogaz pour des petites installations**
- **Prendre en compte et développer le potentiel important d'énergies marines en région Poitou-Charentes.**

4-2 Promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les PME

Constats :

La recherche de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables vont susciter de la recherche et de l'innovation et donc des emplois. Il s'agit de donner les moyens aux territoires d'être réactifs aux opportunités et d'accompagner les personnes dans une évolution des compétences sur les métiers actuels et de ceux à créer. Cela passe au préalable par une analyse et une connaissance fine du potentiel territorial en termes technique, savoir-faire, process, compétences,... mais aussi ressources naturelles et énergétiques afin d'anticiper les reconversions professionnelles et l'évolution des emplois existants.

Il est important de connaître les acteurs relais qui conseillent les entreprises. Il s'agit des CCI départementales qui disposent chacune de chargés de mission financés partiellement par l'ADEME. Il s'agit aussi du pôle des éco-industries qui dispose d'un chargé de mission et des CRITT en particulier du CRITT agricole. Des secteurs spécifiques disposent aussi de structures capables de fournir des conseils c'est le cas de « futurobois » par exemple. L'idée est de proposer aux PME des mesures de réduction des consommations énergétiques qui vont favoriser leur compétitivité en leur proposant éventuellement des énergies de substitution. Il est indispensable de coordonner les actions de ces acteurs relais

Porter une attention particulière à l'écologie industrielle.

L'écologie industrielle établit des liens directs entre consommation d'énergie, efficacité énergétique et développement économique. L'écologie industrielle suppose des infrastructures permettant aux entreprises de réduire les quantités d'énergies et de matières consommées par unité de biens produits, de « décarboniser » l'énergie en utilisant des énergies de substitution, de valoriser les ressources locales, réaliser le bouclage des cycles de matière (utilisation de sous-produits et de déchets, d'une industrie par une autre), pratiquer la réutilisation et le recyclage, d'identifier les flux qui suscitent un impact environnemental significatif. **Elle permet de dégager des synergies entre les différents secteurs industriels afin de réduire la quantité des ressources nécessaires à la fabrication des biens.**

Pour atteindre ces objectifs, des actions concrètes doivent être mises en place, pour fournir aux acteurs des solutions adaptées en matière de gestion intégrée des déchets, de traitement des effluents, d'accès à l'eau (et traitement après utilisation) ou encore de mutualisation des énergies. Dans le même esprit, des mesures pourraient être prises pour accompagner la création de projets collaboratifs entre petites entreprises. Il est souhaitable que cette incitation se réalise sans contraintes nouvelles.

Encourager l'écologie industrielle pour optimiser la consommation d'énergie implique d'élargir le débat à l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un dialogue social territorial. Des questions restent posées : quelle stratégie ? Quelles préconisations face au changement climatique, dans le champ des mutations économiques de l'emploi et des conditions de travail ?

Propositions :

- **Intégrer l'Éducation à l'Environnement et au développement Durable (EEDD) dans les formations initiales et continues**
- **Développer de nouveaux métiers liés à la transition énergétique**
- **Donner les moyens aux territoires d'être réactifs aux opportunités et d'accompagner les personnes dans une évolution des compétences sur les métiers actuels et de ceux à créer.**
- **Coordonner les actions des acteurs relais qui conseillent les entreprises**
- **Encourager l'écologie industrielle**

4-3 Promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement

Constats :

Nous sommes inquiets sur la capacité de la région d'atteindre les 38% de réduction entre 2008 et 2050, les outils de contraintes n'étant pas encore suffisamment mis en œuvre en Poitou-Charentes.

En ce qui concerne les communes, nous pensons indispensable de généraliser les extinctions de l'éclairage public à certains horaires.

Les bâtiments communaux et publics en général, devraient être conçus et organisés pour des usages multiples en présentant des qualités modulables sans être hyper spécialisés. Dans les cahiers des charges de tous les aménagements urbains, qu'ils concernent les sols ou le bâti, devraient être intégrés les aspects relatifs au changement climatique en se projetant plusieurs décennies en avance.

Dans le secteur du logement, des économies énergétiques et des réductions d'émission de GES sont potentiellement atteignables voire substantielles en tous types de bâtiments mais diversement selon les âges de leur réalisation leur destination et leur utilisation. Dans le résidentiel, les propositions d'amélioration doivent faire l'objet de mesures incitatives plus diverses et variées que dans le tertiaire ou il sera fait plus souvent appel à des réalités du commerce et industrielles. Dans le domaine des bâtiments énergivores, il serait utile d'en établir très rapidement un inventaire régional selon leurs degrés divers de gravité dans l'exigence. Il est tout particulièrement indispensable de porter une attention particulière au résidentiel pour réaliser des réhabilitations de parcs publics et privés. Les copropriétés privées sont en effet très largement demanderessees comme les résidences à loyers modérés à des révisions de performance thermique. Le même besoin d'accompagnement est souhaité lors de l'acquisition d'habitat, ancien ou récent, urbain ou rural.

Par ailleurs la question de la précarité énergétique se pose en Poitou-Charentes comme en France. C'est aujourd'hui une réalité pour de nombreuses familles et personnes âgées qui cumulent faibles revenus et mauvaise qualité thermique des logements. Selon une étude réalisée par l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat Poitou-Charentes (AREC), 25 % des

logements de Poitou-Charentes sont exposés à la précarité énergétique¹, représentant 19 % de la population. La mauvaise qualité thermique des logements conduit à des dépenses exorbitantes au regard des budgets de ces ménages. Les travaux de rénovation pour réduire les charges en matière d'énergie leur restent inaccessibles.

La filière régionale de construction en bois est certes reconnue dynamique. Compte tenu des qualités et performances du matériau et de ses disponibilités en région, moyennant une gestion particulière des gisements dans l'espace et le temps, le bois de structure est pertinent en sites de rénovation, redensification et extension urbaine. La filière de la construction bois doit être démultipliée, et ceci au-delà des objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie). Il s'agit de créer la confiance des partenaires immobiliers et bancaires pour qu'ils soient parties prenantes des mesures incitatives.

Dans l'existant des parcs de chaufferies collectives comme chez les particuliers, les remplacements de machines sont effectués depuis les années 1980. Il faudrait être plus ambitieux que les objectifs du SRCAE qui parle du remplacement de 60 000 chaudières. Il s'agit de favoriser la transparence sur les coûts réels d'approvisionnement en énergie y compris les énergies non renouvelables telles que le gaz.

Propositions :

- **Revoir la planification urbaine en cessant la consommation d'espaces agricoles et naturels ; densifier la ville en tenant compte des dessertes en transports en commun**
- **Concevoir et organiser les bâtiments communaux et publics en général pour des usages multiples en présentant des qualités modulables sans être hyper spécialisés. Dans les cahiers des charges de tous les aménagements urbains, qu'ils concernent les sols ou le bâti, devraient être intégrés les aspects relatifs au changement climatique en se projetant plusieurs décennies en avance.**
- **Généraliser les extinctions de l'éclairage public à certains horaires.**
- **Favoriser la mise en place de plates formes territoriales de rénovation énergétique des logements en créant des emplois d'ambassadeurs de l'énergie, capables de donner des informations globales et objectives aux habitants propriétaires sur la possibilité de rénover leur logement**
- **Démultiplier la filière de la construction bois.**
- **Continuer le remplacement des chaudières collectives en particulier avec des objectifs quantifiés ambitieux.**
- **Dans tous autres domaines d'économies de consommation électrique :**
 - **valoriser toute démarche allant dans le sens de celles tirées du scénario Négawatt.**
 - **accompagner le plus grand nombre de citoyens sur des gestes au quotidien qui permettent de moins consommer d'énergie et de ressources.**

4-4 Développer les systèmes de distribution basse tension intelligents

Constats :

Le paysage énergétique mondial est en pleine mutation. Pour y faire face, certains pays comme la France privilégient depuis quelques temps le déploiement des technologies de **smart grids** plutôt que de remplacer et renforcer les réseaux actuels.

Les smart grids constituent un véritable écosystème très complexe qui s'articule autour de trois systèmes : les systèmes de production d'énergies conventionnelles et renouvelables, le système

local et le système transversal. Le système transversal, constitué principalement des réseaux de distribution, établit un lien physique entre l'offre globale et la demande du système local en temps réel.

Initialement, les réseaux électriques ont été conçus pour conduire l'électricité dans un seul sens, des lieux de production aux consommateurs. Le réseau intelligent doit maintenant permettre la circulation électrique dans les **deux sens** pour mieux intégrer la production **décentralisée d'énergies renouvelables et intermittentes**.

En effet, les panneaux photovoltaïques et les éoliennes induisent une fluctuation importante de la capacité de production. A ce jour, en France, il y a environ 300 000 lieux de production d'énergie solaire et 1000 installations éoliennes raccordées au réseau local basse tension. Les spécialistes estiment à **1 000 000** le nombre d'installations photovoltaïques d'ici 2020. Ainsi, cette recrudescence des énergies renouvelables est une composante importante dans l'équation énergétique. Les réseaux doivent donc incorporer ces nouveaux moyens de production complètement délocalisés et les contrôler à distance pour une meilleure souplesse du système

Propositions :

- **Développer ces réseaux intelligents afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables et décentralisées pour des usages locaux**
- **Rechercher systématiquement grâce à ces technologies des économies d'énergie**

4-5 Promouvoir des stratégies de développement à faible émission de carbone pour les zones urbaines

Constats :

Le développement urbain de ces 25 à 30 dernières années n'a pas tenu compte d'une nécessaire économie de l'espace consommé pris sur des terres agricoles et espaces naturels. De plus cet étalement urbain induit des transports individuels souvent indispensables pour le travail, les achats de base, les loisirs, transports coûteux pour leurs usagers et contribuant aux émissions de GES et à la consommation d'énergies fossiles. **Les choix d'urbanisme des collectivités déclinés par leur PLU et SCOT sont un élément déterminant en ce qui concerne la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.**

Il serait utile de développer la citoyenneté autour des projets d'urbanisme pour tous les publics usagers de la ville par des campagnes d'information, d'échanges et de concertation qui puissent permettre l'appropriation et l'acceptation de la politique d'aménagement par une participation renforcée afin de lever tous les freins culturels. Il serait judicieux de soutenir les actions pilotes ou expérimentales, les évaluer et porter à connaissance. Les collectivités doivent montrer l'exemple en matière d'urbanisme.

Propositions :

- **Limitier de manière drastique l'étalement urbain**
- **Développer le dialogue territorial en faveur d'une participation citoyenne dans le cadre des projets d'urbanisme**
- **Inciter les collectivités à être exemplaires**

Vigilance : traiter équitablement les territoires ruraux en termes de mise en oeuvre et de soutien des projets

Fonds FSE

4-1 Soutenir la réforme des systèmes d'éducation et de formation, l'adaptation des compétences et des qualifications, le perfectionnement professionnel de la main d'œuvre et la création de nouveaux emplois dans les secteurs liés à l'environnement et à l'énergie

Constats :

La compréhension des expositions aux risques exacerbés par le changement climatique constitue un enjeu fort pour la population et les activités. Le renforcement de la culture du risque, existant ou prévisible à propos des aléas naturels et accidents technologiques, connus ou inconnus, en particulier en matière de santé, constitue un enjeu de protection important.

La prévention est un enjeu tout aussi majeur. Il s'agit de permettre à chaque individu :

- ♣ de **comprendre le changement climatique** et ses impacts à l'échelle régionale mais aussi mondiale, par l'apport de connaissances, en informant sur les dangers potentiels sur la santé
- ♣ **d'adapter son attitude face à une situation en évolution**
- ♣ **d'agir au quotidien pour limiter ses impacts** et atténuer les conséquences éventuelles de ses actes

L'éducation à l'environnement vers un développement durable décline ces objectifs en développant des actions sur le territoire régional pour divers publics.

Par ce rappel des orientations de l'État, force est de constater les efforts à réaliser et à porter comme objectifs, identifiés comme tels, pour une gouvernance qui permettrait de « *faciliter l'accès à l'information sur les risques et impacts permettant de prendre les mesures appropriées* ».

Les propositions en ce sens sont l'accès facilité aux informations par des pôles locaux, relais, et des personnes relais, qui vont au contact des personnes et des acteurs locaux notamment identifiés par les citoyens avides d'information

Propositions :

- **Soutenir des actions de prévention et d'information dans la durée, vers tous les publics est une orientation essentielle qui doit se décliner en plusieurs objectifs, ajustés aux acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels de notre région**
- **Poursuivre les recherches en termes d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique notamment par des études sociologiques, l'émergence de comportements ou initiatives exemplaires ce qui doit permettre l'effet « boule de neige »**
- **Favoriser et permettre l'innovation par l'expérimentation des citoyens dans leur territoire de vie, en lien avec les réseaux d'experts, les décideurs et acteurs locaux comme le sont les panels de citoyens par exemple**
- **Faciliter l'accès aux informations par des pôles locaux, relais, et des personnes relais**

Fonds FEADER

1(a) et (b) Favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales et renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation

5.(b) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur : développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ;

Alors que l'attention se focalise sur les consommations d'énergies essentiellement fossiles et la production potentielle d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, la méthanisation, les agrocarburants, il est indispensable de rappeler qu'il y a à prendre en compte les consommations d'énergie indirectes liées à l'activité agricole dominante qui ont un effet important sur les gaz à effet de serre. Des exemples : il s'agit de 1 tep pour fabriquer 1 tonne d'ammonitrate.

Il y a un impact énergétique imparfaitement évalué des protéines importées, le soja principalement (quelle comptabilisation de la déforestation de la forêt tropicale avec le relargage du carbone ?) et les importations ainsi que l'énergie engagée par l'itinéraire technique de ces cultures : travail du sol, semis, fertilisants, pesticides, récolte, transports...

Propositions :

Pour développer des systèmes de cultures, d'élevage et de cultures économes en énergie :

- **En élevage**, il s'agit de travailler principalement sur l'autonomie alimentaire des élevages en maximisant des systèmes herbagers pâturants pour les ruminants visant l'autonomie de la ration en énergie (par les graminées des prairies) et en protéines (par les légumineuses des prairies)
- **Pour les ruminants et les granivores**, utiliser des mélanges de céréales et protéagineux (dont vesce, féverole, pois), utiliser des protéines produites localement telles que la luzerne et le lupin, renouveler la fertilité du système par fumure et légumineuses.
- **En culture**, il s'agit de travailler sur la fertilité des systèmes de culture pour diminuer leur dépendance aux engrais minéraux notamment par l'allongement des rotations, l'introduction de légumineuses (tête de rotation luzerne, pois ou mélange céréales-protéagineux), l'introduction de couverts tels que les crucifères pour limiter les lessivages d'azote, légumineuses pour fixer l'azote de l'air, un travail du sol plus maîtrisé en limitant la minéralisation de l'humus (dégradation) par un travail du sol plus raisonné, en générant de l'aggradation (capitalisation d'humus) par les résidus de culture, les couverts, les apports de matière organique.
- **La reconnexion entre polyculture et élevage à l'échelle de l'exploitation ou de bassins versants est également à travailler** (apports de matière organique sur les cultures, succession de prairies et de cultures (effet nettoyant des prairies, restauration de la fertilité, reconstitution du stock de matières organiques des parcelles).
- **S'interroger sur les systèmes de production, les espèces et les variétés cultivées à**

développer. Des systèmes mono-spécifiques sont par essence plus fragiles,

- Diversifier les espèces cultivées, un exemple : l'alimentation de ruminants essentiellement basée sur le maïs ensilage RGI complémenté par du soja est extrêmement consommatrice d'eau.
- Promouvoir des systèmes d'élevage des ruminants basés sur des prairies multi-espèces (ray-grass anglais, trèfle blanc, fétuque, dactyle, lotier, etc.). Il existe différentes variétés au sein de ces espèces avec une sensibilité particulière à l'humidité ou à la sécheresse, une tolérance au froid et à la chaleur ; ces variétés sont plus résilientes.
- Développer des sécurités : culture dérobée, ensilage de mélange céréalière immature initialement prévue en récolte grain en cas de pénurie fourragère.
- Limiter la part (constitution de stocks hivernaux, engraissement) ou développer la substitution des cultures les plus dépendantes de l'eau : maïs par sorgho par exemple.
- S'orienter vers la recherche variétale sans travailler uniquement avec l'entrée de la productivité physique maximum en condition optimum (intrants, pesticides).
- Travailler la robustesse des variétés en itinéraire à faibles intrants et accidents climatiques (coup de chaud, printemps humides), en partenariat avec les agriculteurs (recherche participative).
- Favoriser des variétés adaptées au sol, aux microclimats, avec de bons itinéraires techniques.
- Développer la résilience des systèmes au changement climatique en modérant l'ambiance des parcelles par les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie.
- Préserver la biodiversité, dont les auxiliaires de cultures, présente un grand intérêt éco systémique.

5.(b) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur : faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie ;

Constats :

Le développement de production énergétique annexe à la production de bien alimentaire est présenté comme une source nouvelle de revenus et tend à masquer le problème principal de prix insuffisamment rémunérateurs en élevage et de l'inégale répartition des aides publiques entre les agriculteurs, cela au détriment de l'emploi, de systèmes de production écologiquement responsable.

Propositions :

- **Développer les économies d'énergie sur les exploitations auprès d'un maximum d'agriculteurs en s'attachant à rendre leurs systèmes plus autonomes et économes, plutôt que de financer à 40% quelques installations d'énergies renouvelables coûteuses (en photovoltaïque ou en méthanisation).**
- **Renoncer aux agrocarburants de 1ère génération :** la production d'agrocarburants à base d'oléagineux ou céréales, sur le modèle conventionnel a de multiples externalités négatives sur le plan écologique et son bilan énergétique est mauvais. Son impact macro-économique n'est pas neutre dans un marché agricole mondial tendu (exemple : les États-Unis produisent des agrocarburants à partir du maïs ce qui a des conséquences sur l'alimentation au Mexique).

5.(d) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur la réduction des émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture ;

Constats :

La réduction des émissions d'oxyde d'azote passera par la réduction des engrais minéraux (Cf. paragraphe sur les systèmes de culture) et la réduction des chargements à l'hectare des animaux. Il s'agit de aussi éviter la concentration industrielle de l'élevage (voir paragraphe sur les gains de productivité en OT3, et politique de l'alimentation et maîtrise-réduction d'alimentation de plus en plus carnée).

Il s'agit de surtout conserver une vision systémique pour ne pas dérapier sur les solutions à entrevoir (exemple vu de supprimer les rations à l'herbe des ruminants, et de développer des rations plus riches en céréales pour s'arranger à ce que les ruminants ne ruminent plus).

Certes, l'élevage de ruminants génère des émissions de méthane, mais les surfaces en prairies attachées à l'élevage de ruminants contribuent à la qualité de l'eau, à la biodiversité, au maintien du paysage, au stockage du carbone, etc.

Propositions :

- **Appliquer des éco-conditionnalités aux aides à l'élevage industriel**
- **Réduire le recours aux intrants**
- **Encourager l'élevage extensif pour le maintien des prairies**

5.(e) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur la promotion de la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ;

Propositions :

- **Soutenir les actions qui contribuent à la séquestration du carbone : maintien et gestion des haies, agroforesterie, soutien aux processus de développement de l'humus via les techniques d'agriculture de conservation**

Fonds FEAMP

1. Encourager une pêche et une aquaculture, y compris la transformation afférente, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources

5. Favoriser la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

Constats :

Nous sommes actuellement en situation de sur-pêche sur le plan mondial et sur notre façade atlantique. Il y a également une destruction des alevins et jeunes sujets (soles, crevettes, civelles...), une dégradation des milieux marins (notamment la mer des Pertuis) par les pollutions industrielles, agricoles, et domestiques. Il y a mise en danger de la filière ostréicole et mytilicole : mortalité et pollutions.

Propositions :

- **Adapter les quotas de pêche à la ressource**
- **Protéger les zones de naissain et d'alevinage**
- **Maintenir chaque année l'apport d'eau douce nécessaire aux naissains d'huîtres, en préservant l'apport des marais littoraux et un débit d'étiage suffisant dans les rivières et fleuves côtiers.**
- **Limiter les pollutions (intrants agricoles, rejets industriels et domestiques) pour améliorer la qualité des eaux, en cohérence avec les objectifs européens de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)**
- **Créer des récifs artificiels (comme en Aquitaine) : ils sont facteurs de restauration de la biodiversité marine**

OT5 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

La température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de 0,6 degré depuis le début du vingtième siècle. Sur la même période, la France a connu une hausse de 0,9 degré (1,1 degré pour le Poitou-Charentes), le réchauffement étant plus important sur les terres que sur les océans. De récents travaux montrent qu'une hausse de 3 degrés en France se traduirait en Poitou-Charentes par une réduction d'environ 20% des précipitations annuelles moyennes et une hausse du niveau de la mer de 18 à 35cm d'ici 2100.

(source : « Initiative Climat, le livre blanc » 16 mars 2006, coproduit par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes)

Le changement climatique est une réalité à laquelle nul n'échappera, et tous les secteurs d'activités seront touchés.

Les différentes mesures ne pourront que limiter son ampleur et par conséquent nous partageons l'intérêt de se préparer à une adaptation.

La compréhension des expositions aux nouveaux risques ou risques exacerbés par le changement climatique constitue un enjeu fort pour la population et les activités : le renforcement de la culture du risque, existant ou prévisible concernant les risques naturels et technologiques, qu'ils soient connus ou pas avec leurs impacts sanitaires constitue un enjeu de protection important.

La prévention est un enjeu tout aussi majeur. Il s'agit de permettre à chaque individu :

- de comprendre le changement climatique et ses impacts à l'échelle régionale mais aussi mondiale, par l'apport de connaissances,
- d'adapter son attitude face à une situation en évolution
- d'agir au quotidien pour limiter ses impacts et atténuer les conséquences éventuelles de ses actes

L'éducation à l'environnement vers un développement durable décline ces objectifs en développant des actions sur le territoire régional pour divers publics.

Soutenir des actions de prévention et d'information dans la durée, vers tous les publics est une orientation essentielle qui doit se décliner en plusieurs objectifs, ajustés aux acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels de notre région.

« Le passage à une participation effective du public suppose, d'une part, que son rôle dans la mise en œuvre et le suivi des politiques soit renforcé et, d'autre part, que soient levés plusieurs freins tenant notamment à l'insuffisance de l'information et de l'éducation du public, à la disponibilité des acteurs et à la complexité des procédures qu'illustre, à l'échelon territorial notamment, la multiplication des plans et schémas. »

(source : « Améliorer la gouvernance environnementale - Constats et objectifs », Feuille de route pour la Transition Écologique Septembre 2012.)

Par ce rappel des orientations de l'État, force est de constater les efforts à réaliser et à porter comme objectifs, identifiés comme tels, pour une gouvernance qui permettrait de faciliter l'accès à l'information sur les risques et impacts permettant de prendre les mesures appropriées.

Les propositions en ce sens sont l'accès facilité aux informations par des pôles locaux, relais identifiés par les citoyens avides d'information, et des personnes relais, qui vont au contact des personnes et des acteurs locaux notamment. Il est important de mettre en forme de manière didactique ces informations complexes et de les rendre accessibles à tous en incluant la notion d'incertitude. Il y a nécessité d'un réapprentissage de la culture du risque à l'exemple des risques naturels.

La vague de chaleur qui a affecté l'Europe pendant l'été 2003 a dépassé de 3 à 5 degrés les normales saisonnières en Europe du sud et centrale. Cette canicule a provoqué 15 000 décès en France dont seulement 2 000 personnes environ étaient « statistiquement » destinées à mourir avant la fin de l'année.

Cet épisode météorologique a mis en évidence la fragilité et/ou l'inadaptation des systèmes de santé et énergétiques, des approvisionnements en eau, a diminué massivement les rendements agricoles et a eu de multiples impacts écologiques. Cet épisode exceptionnel pourrait devenir beaucoup plus fréquent à la fin du XXI^e siècle.

(source : site internet météo-France

«http://climat.meteofrance.com/chgt_climat/resultat/impact»)

Fonds FEADER

5-1 Soutenir des investissements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques.

5-2 Promouvoir des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développer les systèmes de gestion des situations de catastrophe.

Constats :

La stratégie de l'adaptation au changement climatique ne peut pas se réduire à la création d'aménagements lourds, coûteux, peu réversibles qui ne seraient amortis que dans plusieurs décennies.

Ceci est particulièrement vrai quant à la gestion de la ressource en eau. Si la traduction du changement climatique en terme de hausse moyenne de la température fait l'objet de peu de débats au sein de la communauté scientifique, les effets sur le régime des précipitations et, a fortiori, sur la disponibilité de la ressource en eau sont encore soumis à des incertitudes nombreuses. Cependant la tendance vers des débits estivaux plus faibles des cours d'eau et vers une diminution de la recharge des nappes d'eau souterraines semble probable.

En outre, il s'agit de noter « que le changement climatique ne constitue que l'un des éléments du changement global. Ce dernier se traduit également pour les milieux aquatiques par l'arrivée de plus en plus importante et de plus en plus rapide de nouvelles espèces, liée à la globalisation des échanges, [et] par la forte régression de certains habitats (urbanisation, intensification d'usages) et de certaines espèces du fait de la pression exercée sur leurs habitats (pollution) et de la sur-pêche (anguille en particulier).

Les stratégies d'adaptation devront donc considérer les effets cumulatifs des changements entraînés par les activités humaines et par le changement climatique. »

(source : fiche 'vulnérabilité des écosystèmes aquatiques » du projet Explore 2070).

Étant donné ce contexte d'incertitude, la décision de construire des aménagements lourds (stockages importants d'eau « agricole », rehaussement de digues, ...) serait prendre un fort risque de « mal-adaptation » au sens défini par le MEDDE :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-principes-de-l-adaptation,14478.html>

Propositions :

- **Faciliter l'accès aux informations par des pôles locaux, relais identifiés par les citoyens avides d'information, et des personnes relais, qui vont au contact des personnes et des acteurs locaux notamment.**
- **Mettre en forme de manière didactique ces informations complexes et de les rendre accessibles à tous en incluant la notion d'incertitude. Il y a nécessité d'un réapprentissage de la culture du risque à l'exemple des risques naturels.**

Fonds FSE

Dans le cadre de cet objectif thématique, le FSE peut intervenir en complément des interventions du FEDER et du FEADER en particulier dans le domaine de la formation.

Propositions :

- **Intégrer à toutes les formations professionnelles la prévention, la culture du risque, la sensibilisation au DD et à la transition écologique**
- **Soutenir des actions de prévention et d'information dans la durée, vers tous les publics est une orientation essentielle qui doit se décliner en plusieurs objectifs, ajustés aux acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels de notre région**
- **Poursuivre les recherches en termes d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique notamment par des études sociologiques l'émergence de comportements ou initiatives exemplaires doit permettre l'effet « boule de neige ».**
- **Favoriser et permettre l'innovation par l'expérimentation des citoyens dans leur territoire de vie, en lien avec les réseaux d'experts, les décideurs et acteurs locaux comme le sont les panels de citoyens par exemple**
- **Faciliter l'accès aux informations par des pôles locaux, relais, et des personnes relais**

Fonds FEADER

1 (a) et (b) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales en mettant l'accent sur : favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales et renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation

Constats :

Les arbres absorbent le carbone, le stockent dans leur partie aérienne mais aussi largement dans le sol grâce à leur système racinaire. Des études récentes montrent que l'agroforesterie représente à elle seule 90% du potentiel de fixation par l'agriculture européenne, très loin devant les autres techniques (Techniques Culturelles Simplifiées, plantes de couverture).

(source : Valuing the carbon sequestration potential for European agriculture Joris Aertsens, Leo De Nocker, Anne Gobin Flemish Institute for Technological Research, Unit Environmental Modeling, Boertang 200, 2400 Mol, Belgium)

Propositions :

- **Inciter le secteur agricole à s'approprier une culture de l'arbre et de la haie, l'agroforesterie sous toutes ses formes**
- **Promouvoir l'agroforesterie intra-parcellaire en associant productions agricoles et arbres sur la même parcelle, en périphérie ou à l'intérieur,**
- **Favoriser le transfert de connaissances et technologies entre le secteur de la recherche et les pratiques agricoles**
- **Soutenir la recherche participative entre le secteur de la recherche et le secteur agricole**
- **Valoriser les effluents d'élevage par le compostage : une litière de copeaux, ceux-ci compostés en aérobie avant réintégration au sol, est un moyen de stocker du carbone sans émission tout en améliorant durablement la qualité des sols et donc des rendements**

3 (b) promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en mettant l'accent sur le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations

5 (a) promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace de l'eau en agriculture

Constats :

Un principe fondamental doit être rappelé : la meilleure façon de commencer à lutter contre les effets du changement climatique, c'est déjà de répondre aux conflits d'usage d'aujourd'hui.

La priorité donnée à l'eau potable et aux milieux est bien identifiée dans la réglementation actuelle, et nous la partageons pleinement en particulier les objectifs que sont le fait de privilégier les usages de l'eau conformément aux priorités données par la Directive Cadre sur l'Eau et la loi sur l'eau concernant l'alimentation en eau potable et la préservation de la biodiversité...en adaptant les prélèvements à la ressource avec une anticipation temporelle renforcée.

Ceci suppose de faire en sorte que le DCR (débit de crise), ne soit jamais atteint et donc d'anticiper les arrêtés de restriction.

Chacun fait le constat que l'irrigation des cultures reste autorisée sur certains bassins alors que les rivières sont asséchées. Par cohérence avec les orientations précédentes, nous demandons que la gestion structurelle de la ressource en eau soit mise en œuvre sans délais sur la base d'une évaluation strictement technique des volumes prélevables, et que la gestion conjoncturelle (arrêtés-cadre) soit révisée (revue complémentaire des indicateurs, relèvement des seuils, ...) pour assurer une réelle protection des milieux aquatiques.

La modification des systèmes de production agricole est présente dans toutes les politiques. Mais comment la mettre en œuvre ? Nous proposons que des modèles ou des critères soient définis et des objectifs précisés : surfaces concernées en 2020 et en 2050.

Propositions :

- **Faire de la politique de protection des captages d'eau potable un levier pour la reconquête globale de la qualité des eaux ; donner la priorité à l'agriculture biologique, la forêt, l'agroforesterie... sur les zones les plus sensibles**
- **Généraliser les pratiques agronomiques favorisant la capacité de rétention de l'eau dans le sol et permettant de préserver et reconquérir les zones humides.**
- **Privilégier des taux de matières organiques élevés, par la plantation de haies et l'utilisation systématique de couverts végétaux pour limiter les effets de ruissellements et d'érosion.**
- **Inciter au développement des techniques de l'agroforesterie afin d'améliorer l'infiltration du ruissellement, de retenir l'eau grâce au système racinaire et de limiter l'évaporation du sol...**
- **Réorienter la recherche publique sur des systèmes de culture économes en eau.**
- **Adapter les pratiques en fonction du contexte pédoclimatique**
- **Développer des espèces et des variétés adaptées à la région ; privilégier une diversité des productions et l'assolement rotationnel plutôt que la monoculture irriguée.**
- **Promouvoir et développer les systèmes herbagers, autonomes et économes**
- **Soutenir les cultures de protéagineux produits localement afin de développer un substitut au soja pour l'alimentation des élevages ;**
-
- **Conditionner l'irrigation en agriculture à des usages prioritaires :**
 - la souveraineté alimentaire (maraîchage, culture légumière de plein champ, arboriculture, plantes aromatiques et médicinales...),
 - l'autonomie de l'élevage (maïs ensilage, luzerne...)
 - atteindre les objectifs du plan protéique européen (soja, féverole de printemps...).
- **L'usage de l'eau pour l'irrigation devrait être conditionné à des parcelles de 10 à 15 ha entourées de haies.**
- **Les impacts socio-économiques et écologiques de l'artificialisation du milieu doivent être évalués à l'échelle de l'exploitation et du bassin versant.**
- **Les agriculteurs, les acteurs de l'eau, les environnementalistes et tous les citoyens doivent être parties prenantes pour la gestion de ces ouvrages publics et la répartition de la ressource.**
- **L'estimation fine des volumes stockables en période d'excédent doit prendre en considération les impacts cumulés de la totalité des retenues, plans d'eau et prélèvements sur la ressource et l'environnement. Cette estimation doit être réalisée en concertation avec tous les usagers de la ressource.**
- **Les retenues ne doivent pouvoir être mises en place que si toutes les alternatives de minimisation de l'usage de l'eau ont été mises en œuvre en amont. Elles doivent permettre d'améliorer les niveaux des rivières et le fonctionnement des zones humides pendant la période d'étiage.**

L'eau stockée dans les retenues de substitution doit être accessible à tous les agriculteurs. Son usage doit être conditionné aux pratiques les plus protectrices de la ressource, sur le plan quantitatif (pratiques économes en eau) et qualitatif (agro bio, pratiques à bas niveaux d'intrants...)

OT6 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'UTILISATION DURABLE/RATIONNELLE DES RESSOURCES

Fonds FEDER

6.1 Répondre aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental

Constats :

Généralement, il était admis jusqu'au « Grenelle » que le volume de déchets ménagers devait augmenter d'au moins 1 % par an.

Le constat que faisait la CEDD en 2006 reste d'actualité même si quelques facteurs ont évolué : « la région Poitou-Charentes est soumise à de fortes pressions en matière de gestion des déchets (ménagers, artisanaux et industriels) dues notamment à :

1. des capacités de traitement en diminution
2. l'obsolescence de certains incinérateurs et la nécessité de leur mise aux normes.
3. La remise en cause du traitement des déchets par l'incinération
4. le refus par les riverains de la création de nouveaux CET
5. l'augmentation constante des coûts liés à la gestion des déchets ».

Certains incinérateurs ont été mis aux normes mais celles-ci vont évoluer dans les années à venir. Des usines de traitement mécano-biologique ont vu le jour.

De nombreuses déchetteries ont été créées et développent une grande activité.

Des expériences de « recycleries » gérées en économie sociale sont menées avec succès.

Aujourd'hui, les lois « Grenelle 1 et 2 » favorisent l'élaboration de plans départementaux de traitements des déchets ménagers et assimilés prévoyant un objectif de diminution des déchets à traiter. Des politiques trop timides d'information et de prévention voient le jour.

Des expériences de ramassage en porte à porte des bio-déchets ont été menées chez les particuliers comme chez des producteurs plus importants (restauration, hôpitaux, milieux scolaires ou maisons de retraite...). Une activité qui a un coût mais aussi des résultats.

Une législation va favoriser le traitement par compostage de ce type de déchets.

Les entreprises ont souvent pris en compte la nécessité de diminuer le volume de leurs déchets et ont recherché une valorisation possible plutôt que de financer un transport vers un centre d'enfouissement technique (CET) à plus d'une centaine de km.

Il est question de plus en plus d'économie circulaire, le déchet des uns devenant la matière première pour l'usage industriel d'un autre.

Reste que des difficultés ne sont pas toujours résolues industriellement et économiquement pour réutiliser des matériaux de déconstruction ou de démolition.

Pourtant il y a une source d'économie possible sur le volume de granulats extrait, utilisé ou exporté chaque année.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de traitement satisfaisant des déchets non recyclables aujourd'hui.

Quel que soit le procédé utilisé, il reste une part d'enfouissement importante selon le procédé retenu et il y a production :

- de produits dangereux (incinérateurs avec leurs réfioms)
- de produits combustibles,

- de produits utilisables en agriculture selon les normes en vigueur aujourd'hui mais avec présence de métaux lourds,
- des produits d'enfouissement secs en volume important, ne présentant pas les inconvénients majeurs
- des produits humides, dégradables avec émission de gaz et de lixiviats nécessitant un traitement adapté.

Les coûts de ces traitements ont été inflationnistes ces dernières années et le restent encore. La France est en retard sur les volumes de produits recyclés.

Les **deux objectifs principaux** à poursuivre sont de :

- diminuer le volume de déchets produit sans pour autant modifier significativement la satisfaction des besoins des personnes.
- trouver de nouvelles filières pour la réutilisation de déchets considérés à ce jour comme sans nouvelle vie possible.

Propositions :

- **Développer la dynamique d'informations et de formations en consacrant au moins 5 % des sommes dépensées sur le traitement des déchets.**
- **Sensibiliser les scolaires mais aussi les industriels, les artisans, les commerçants et la population dans son ensemble ; c'est cet effort de formation et d'information qui permettra d'atteindre une diminution conséquente des déchets produits actuellement.**
- **Créer des indicateurs pertinents pour suivre les effets des différentes actions.**
- **Soutenir les entreprises qui engagent une démarche d'éco-conception de leurs produits, actuellement l'éco-conception ne prévoit que le tri par nature des composants d'un produit.**
- **Ajouter dans l'avenir dans la démarche éco-conception, les aspects durabilité, réparabilité, réutilisation et seulement en phase ultime le tri.**
- **Accompagner un développement des outils multi-usages, des colocations, usage à plusieurs d'un même outil...comme est accompagné le covoiturage.**
- **Remettre en usage la pratique de la consignation de produits durables comme les bouteilles, canettes...Pourquoi Eco-emballage ne consacrerait-il pas une part de ses financements à de telles opérations plutôt qu'à la publicité du « papillon » ?**
- **Développer l'économie circulaire.**
- **Légiférer pour contrer les effets de l'« obsolescence programmée » en augmentant la période de garantie totale de façon significative.**
- **Démultiplier les formations au compostage individuel et collectif.**
- **Continuer à agir pour favoriser le tri.**
- **Favoriser la prévention en volume des déchets mais aussi diminuer la toxicité de certains.**
- **Participer à l'équipement en broyeurs des communautés de communes.**
- **Légiférer sur les publicités qui annoncent un usage différent pour des produits semblables en modifiant les % de produits identiques et en modifiant les prix.**
- **Obtenir un étiquetage précis, explicite et facilement lisible. Que signifie « produit du pourtour méditerranéen » ? « produit hors de France » ? « sans traitements après récolte » ?...les produits destinés à l'alimentation des animaux n'indiquent pas leur nature d'origine, s'ils sont issus d'OGM, de mutagenèse, seuls les « bios » sont repérés.**

- **Mettre en œuvre une évaluation du fonctionnement et de l'efficacité à valoriser les déchets de toutes les déchetteries sur la région, en concertation étroite avec les départements et les collectivités locales.**
- **Remettre en usage le label « ADEME » décerné aux déchetteries qui valorisent le mieux.**
- **Reprendre les expériences de mise en place par les collectivités locales de la redevance spéciale en s'appuyant sur les expériences passées et celles en cours.**
- **Tous les 2 ou 3 ans, organiser des échanges entre les usagers et les opérateurs pour s'adapter aux innovations et aux réglementations.**

Toutes ces mesures n'ont pas un coût financier considérable mais produiraient une vraie évolution dans notre économie productiviste.

Si la société veut s'inscrire dans une démarche de développement soutenable, l'avenir est dans un avenir proche, « **pas de déchet sans vie nouvelle** », le déchet doit obligatoirement participer à la réalisation d'un produit nouveau et non pas seulement à la production d'énergie qui le détruit totalement. La société devrait privilégier la sobriété heureuse au gaspillage effréné.

6.2 Répondre aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental

Constats :

La situation de l'eau en Poitou-Charentes est très préoccupante. Cette situation est connue depuis longtemps puisque la région est classée « zone de répartition des eaux » à 90 % de sa surface. Cela signifie bien que les prélèvements dépassent la capacité normale des ressources et que les conséquences sont l'assèchement des rivières et l'épuisement des nappes.

Plusieurs bassins sont classés « zone sensible » en raison de leur propension au développement des algues.

Enfin la région est en zone « vulnérable » à 82 %, ce qui révèle un taux de nitrates élevé, à quoi s'ajoutent des pesticides présents dans 90% de ses eaux.

Depuis plus de 20 ans, drainages, destruction des zones humides, des prairies, arrachage des haies et massacre des rivières, ont bouleversé les équilibres, et bien que ralentie, cette situation perdure.

L'état des lieux présenté dans le cadre de la DCE a montré pour la région Poitou-Charentes une situation préoccupante avec un pourcentage élevé de masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état en 2015, nécessitant des réactions importantes et rapides. Néanmoins, l'objectif de bon état des masses d'eau a toutes chances de ne pas être atteint.

En conséquence la ressource en eau fait l'objet de fortes tensions, au plan quantitatif comme au plan qualitatif.

Chaque année 50 % des rivières sont asséchées. La préservation des ressources, base d'une gestion durable de l'eau, justifie la présentation de données quant aux économies réalisées.

Il va de soi qu'une distinction doit être faite entre les volumes autorisés et les volumes prélevés, c'est-à-dire ceux qui affectent les ressources.

L'irrigation des cultures reste autorisée sur certains bassins alors que les rivières y sont asséchées. C'est une aberration qui doit être levée par une révision des arrêtés-cadre qui définissent la gestion conjoncturelle de l'eau.

La gestion de l'eau suppose des indicateurs fiables et pertinents, capables de refléter la situation de tout un bassin. En même temps, pour chaque rivière et pour chaque nappe touchée par un

prélèvement agricole, des valeurs minimales doivent être déterminées, au-delà desquelles tout prélèvement doit cesser.

Sur le plan qualitatif, la situation n'est pas satisfaisante ; si l'agriculture n'est pas seule responsable de cette dégradation, sa contribution à l'atteinte du « bon état » des eaux sera cependant déterminante. Quant aux eaux souterraines, leur mauvais état est surtout attribué aux nitrates et aux pesticides.

La gestion des prélèvements en nappes captives est balbutiante alors que ces ressources sont stratégiques en raison de leur qualité, elles sont insuffisamment connues.

Propositions :

- Le concept de « développement durable » doit être privilégié :
 - **Donner la priorité aux usages de l'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'eau : alimentation en eau potable, préservation de la biodiversité... et adaptation des prélèvements à la ressource avec une anticipation temporelle renforcée.**
 - **Porter une attention toute particulière à la question des retenues de substitution. Les retenues de substitution ne doivent pouvoir être mises en place que si toutes les alternatives de minimisation de l'usage de l'eau ont été mises en œuvre en amont.**
 - Elles doivent permettre **d'améliorer les débits des rivières** pendant la période d'étiage.
 - L'estimation fine des volumes stockables en période d'excédent doit prendre en considération les **impacts cumulés de la totalité des retenues, plans d'eau et prélèvements** sur la ressource et l'environnement. Cette estimation doit être réalisée en concertation avec tous les usagers de la ressource.
 - **Les impacts socio-économiques et écologiques** de l'artificialisation du milieu doivent être évalués à l'échelle de l'exploitation et du bassin versant.

Après une étude globale utilisant des critères environnementaux, sociaux et économiques, et si toutes les conditions préalables et techniques ont été respectées, les retenues de substitution qui peuvent être mobilisées pour assurer des missions d'intérêt général : incendies, abreuvement des animaux, eau potable ou pour toute cause qui n'est actuellement pas envisagée, peuvent être financées en partie par des fonds publics à condition que soient pris des engagements pour une agriculture durable.

Ces réserves pourront être mobilisées si besoin pour assurer des missions d'intérêt général : incendies, abreuvement des animaux, eau potable ou pour toute cause qui n'est actuellement pas envisagée.

L'eau stockée dans les retenues de substitution doit être accessible à tous les agriculteurs. Les agriculteurs, les acteurs de l'eau, les environnementalistes et tous les citoyens doivent être parties prenantes pour la gestion de ces ouvrages publics et la répartition de la ressource.
 - **Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement et développer de nouvelles modalités pour la sensibilisation et l'information des acteurs politiques et professionnels ainsi que des populations aux enjeux de l'eau, à sa gestion, sa qualité et sa rareté pour qu'elle puisse bénéficier durablement à chacun dans la diversité des usages qu'il en fait.**
 - **Poursuivre l'acquisition de connaissances**

Ce travail doit être mené dans la durée : mutualiser les axes de recherche et les résultats avec d'autres territoires dans un souci d'efficacité de moyens et de gain de temps.
 - **Renforcer la protection qualitative de la ressource**

Restaurer, voire recréer des zones humides en leur rendant leur pouvoir de régulation hydraulique, de traitement naturel en lien avec les continuités écologiques et les trames verte et bleue.

Le rôle des zones humides est en effet capital, ce point est donc très important.

Mais en même temps de nombreux aménagements de cours d'eau, des drainages des terres annihilent l'effet des zones humides. Cela nous amène à demander que des actions globales sur les territoires soient conduites pour ralentir le ruissellement des eaux. Ces actions complémentaires à la recréation des zones humides réduiront les assecs et atténueront les inondations.

Nous demandons une évaluation des impacts des drainages agricoles réalisés jusqu'à ce jour.

Cinq investissements prioritaires :

Face à un déséquilibre, la première démarche doit être de préserver la ressource, avant de rechercher tout artifice qui permettrait le maintien des acquis.

- **Mettre en place une gestion économe de la ressource au travers d'actions multiples et complémentaires.**
- **Faire en sorte que le DCR (débit de crise) ne soit jamais atteint, et donc anticiper les arrêtés de restriction.**
- **Mettre en place des études des critères biologiques pour chaque sous-bassin, au-delà d'indicateurs globaux situés aux « points nodaux » des SDAGE. C'est à ce prix qu'il sera possible, dans les arrêtés-cadre, de définir de manière rationnelle les seuils d'arrêt des prélèvements.**
- **Préserver et réhabiliter les zones humides identifiées depuis longtemps**
- **Fiabiliser et créer des stations de mesure pertinentes, piézomètres et débitmètres.**

6.3 Protéger, promouvoir et développer le patrimoine culturel

Proposition :

- **Veiller à ne pas amputer les faibles moyens accordés à l'OT6 en tant qu'axe non prioritaire par des actions concernant le patrimoine culturel notamment bâti.**

6.4 Protéger et restaurer la biodiversité, protéger les sols et promouvoir les services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes

Protection de la biodiversité

Il est important de protéger la biodiversité par éthique. La biodiversité est un patrimoine que nous devons léguer aux générations futures.

Depuis 30 ans, une des caractéristiques régionales est la culture du partenariat entre associations, en particulier dans le domaine de la biodiversité, à l'exemple du RPAPN, Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel, animé par l'ORE (Observatoire Régional de l'Environnement).

Constats :

- Une région avec une grande diversité de milieux, une aire de transition climatique avec une influence méditerranéenne au sud et une influence nordique et montagnarde en Deux-Sèvres et Vienne.

- Le littoral charentais présente 440 km de côtes avec le caractère unique des pertuis. Le Poitou-Charentes compte 200 000 ha de surface maritime en sites Natura 2000.
- L'agriculture est un des grands secteurs de l'économie régionale avec plus des 2/3 du territoire en SAU. Les surfaces toujours en herbe ne représentent plus que 13% de la SAU en 2010.
- La disparition des espèces animales et végétales se poursuit

L'érosion de la biodiversité est amplifiée par les actions socio-économiques : destruction et dégradation d'habitats (agriculture intensive, urbanisation, construction d'infrastructures...), pollutions associées, sur-exploitation des ressources biologiques sauvages.

Il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des variables environnementales dans les analyses économiques et de prendre en compte les différents cadres juridiques nationaux, européens et internationaux.

Certes, la protection de la biodiversité est incontournable dans les réservoirs de biodiversité repérés par les zonages environnementaux, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité qualifiée d'ordinaire.

Le recours aux fonds européens pose des problèmes de trésorerie à certaines associations du fait de la lenteur des paiements. Des fonds de garantie régionaux, par exemple, pourraient faciliter l'accès d'associations environnementalistes à ces fonds.

Propositions :

Première priorité : la connaissance

- **Poursuivre les actions de connaissance de la biodiversité, des habitats et des écosystèmes.**
- **Soutenir la réalisation d'inventaires naturalistes, faune, flore, milieux et permettre leur suivi dans l'espace et le temps. Ils doivent servir de base à la politique de protection de la biodiversité pour la création d'espaces protégés et l'aménagement du territoire.**
- **Il s'agit aussi de permettre de partager ce savoir avec tous les publics susceptibles d'interagir sur le patrimoine naturel d'un territoire.**
- **Soutenir le développement des compétences en matière de génie écologique**
- **Rédiger l'inventaire des espèces ordinaires disparues en Poitou-Charentes (papillon de nuit, sauterelle, rainette...)**

Deuxième priorité : la protection et la gestion

- **Conditionner les subventions au maintien et au développement de la biodiversité**
- **Améliorer la fonctionnalité des réseaux écologiques, donc soutenir les actions qui contribueront à renforcer le Schéma Régional de Cohérence Écologique, déclinaison de la Trame Verte et Bleue en région.**
- **Envisager la préservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, ne pas se limiter aux espaces emblématiques**
- **Soutenir la conservation d'espaces naturels par la maîtrise foncière ou d'usage par des organismes comme le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturel, le Parc interrégional du Marais poitevin...**
- **Poursuivre et valoriser les contrats et chartes Natura 2000**
- **Maintenir les dispositifs MAE, MAET (Mesure Agro Environnementale Territorialisée)**
- **Soutenir toutes les mesures agro-écologiques pour arrêter de considérer à l'échelle de l'exploitation, les espaces de productions et les "espaces de compensations écologiques". Le dispositif qui prendra la suite des SET (Surface Equivalent Topographique) devra être territorialisé et adapté aux différentes productions.**

- **Soutenir la réalisation de plans de gestions des espaces naturels, la réalisation de plans de gestion à l'échelle des exploitations agricoles de manière globale, en intégrant un volet "arbres et haies" et une approche "biomasse".**
- **Poursuivre la lutte contre l'implantation et le développement des espèces exotiques animales et végétales à caractère envahissant.**
- **Soutenir le développement des banques de graines par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique**

Troisième priorité : la sensibilisation et l'éducation

- **Exiger une véritable formation en milieu scolaire sur cette question**
- **Mettre en place toutes les actions possibles auprès des publics les plus variés pour sensibiliser à la protection de la biodiversité ; une attention particulière devra être portée au monde agricole (organismes et agriculteurs)**
- **Recréer des chaires de botanique dans les universités de la région**
- **Soutenir les actions des associations concernant la connaissance des milieux, le contact avec le terrain, pour la protection de la biodiversité et l'éducation à la biodiversité (soutenues actuellement par les fonds FEDER et FEADER)**

Les milieux qui composent le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique)

Les plaines céréalières

Constats :

- Entre 1990 et 2008, la surface des cultures céréalières a augmenté de 114 200 ha en région.
- Les grandes cultures sont d'importantes consommatrices d'engrais minéraux, les sols picto-charentais présentent des excédents élevés d'azote minéral qui se retrouve dans les eaux superficielles.

Propositions :

- **Agir en faveur de la mosaïque des milieux : céréales, prairie, luzerne, jachères, friches, bordures de champs... favorables aux plantes messicoles, aux oiseaux de plaine dont l'emblématique outarde canepetière, espèce d'importance internationale**
- **Inciter à la rotation des cultures**

Les bocages

Constats :

La région présente différentes formes de bocage selon le relief, l'abondance de l'eau, la forme et la densité des haies, les espèces qui les composent. Les bocages occupent 21% de la superficie régionale.

Entre 1992 et 2003, 20 400 ha de haies, de bosquets, de chemins et d'arbres épars ont disparu.

Le bocage est un milieu multifonctionnel accueillant une grande diversité d'espèces "ordinaires" ou "remarquables". Le bocage continue à céder la place à l'agriculture au détriment de l'élevage, l'inquiétude des habitants est grandissante ainsi que l'interpellation des services de l'Etat et des élus.

Propositions :

- **Valoriser auprès des agriculteurs l'intérêt du bocage par sa multifonctionnalité, fourniture de bois énergie, réservoir de biodiversité, rétention d'eau, protection face au changement climatique**
- **Soutenir les filières d'élevage en zone de bocage**
- **Soutenir un programme ambitieux de plantations d'arbres et de haies**

Les prairies**Constats :**

Les prairies de fauche ou de pâture sont aujourd'hui très disséminées en Poitou-Charentes et souvent dans un mauvais état de conservation. Entre 1992 et 2003, 78 000 ha de prairie ont disparu dont 25 000 ha de prairie permanente.

La valeur biologique d'une prairie dépend de son âge, de la fréquence de son retournement et de son mode d'exploitation : prairie naturelle, prairie de fauche, prairie temporaire. Cette diversité est accentuée par la nature du sol et la présence de l'eau ; il existe un gradient de la prairie sèche à la prairie humide.

Propositions :

- **Soutenir la filière d'élevage**
- **Soutenir toutes mesures favorables au maintien des prairies permanentes**
- **Favoriser les pratiques agricoles telles que les fauches fractionnées dans l'espace et le temps, favorables par exemple à divers passereaux et au Rôle des genêts protégé au niveau national et européen.**
- **Allonger les cycles de rotation des prairies**

Les zones humides et les milieux aquatiques non marins**Constats :**

Ces milieux sont caractérisés par leur hydromorphie et la présence d'une végétation typique ; ils constituent des zones de transition entre deux écosystèmes différents : le milieu terrestre et le milieu aquatique. En plus de leur valeur écologique, ils remplissent des fonctions hydrologiques (épuration, régulation) et climatiques (régulation des microclimats).

Les zones humides accueillent plus de 30% des plantes remarquables et menacées de France. Elles offrent des étapes migratoires aux oiseaux.

Les zones humides subissent des dégradations liées à l'intensification agricole, à l'eutrophisation. Il y a la problématique des marais humides en région avec le Marais Poitevin et les marais charentais

Propositions :

- **Intégrer systématiquement la prise en compte des zones humides dans tous les projets d'aménagement du territoire en particulier les PLU et les SCOT**
- **Protéger le Marais Poitevin espace régional remarquable et emblématique en y maintenant l'élevage traditionnel**

Forêts

Constats :

Poitou-Charentes est une petite région forestière au niveau national : le taux de boisement est de 14,7% ce qui représente environ 380 000 ha de forêts. 91% sont privées et extrêmement morcelées. Environ un tiers de la superficie est en taillis simple. Ce sont essentiellement des forêts de feuillus avec pour essence dominante les chênes. Il y a cependant une présence importante du châtaignier en Deux Sèvres. Le pin maritime fait l'objet d'une sylviculture dynamique en Charente Maritime.

Propositions :

- **Poursuivre les plans de massifs**
- **Inciter à la mise en place de plans simples de gestion des forêts en y intégrant la prise en compte de la biodiversité**
- **Tenir compte des impacts du changement climatique en portant une attention particulière aux chênes**
- **Privilégier l'irrégularité des peuplements**
- **Soutenir les expérimentations sur les mélanges d'essences susceptibles d'évoluer avec le changement climatique**

Protection des sols

Constats :

Les sols sont des écosystèmes complexes riches en micro-organismes. Ils sont encore peu connus et malmenés par l'agriculture intensive. Des sols vivants sont indispensables à l'agriculture.

Propositions :

- **La protection des sols doit être quantitative en limitant leur artificialisation**
- **La protection doit être qualitative en soutenant les mesures luttant contre leur érosion : pratiques agricoles adaptées aux sols fragiles, plantations de haies brise-vent (érosion éolienne) et sur les bassins versants (érosion hydrique)**

FEDER

6.5 Actions visant à l'amélioration de l'environnement urbain, notamment par la réhabilitation des friches industrielles et la réduction de la pollution atmosphérique

La restauration de la nature en ville est un des engagements du Grenelle de l'environnement.

FEADER

1.(a) et (b) Favoriser l'innovation et la base de connaissance dans les zones rurales et renforcer les liens entre agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation

Propositions :

- Soutenir la recherche participative
- Soutenir les actions d'information et de prévention sur les atteintes à la biodiversité auprès des agriculteurs
- Soutenir la gestion durable des forêts : PSG, renouvellement des massifs, enjeu sur le maintien du chêne suite au changement climatique, régénération naturelle...
- Tout soutien accordé à la conservation, la plantation d'arbres est transversal car l'arbre est multifonctionnel : biodiversité, eau, climat, stockage du carbone..
- Le soutien à l'arbre doit être ambitieux et se poursuivre dans le temps

4.(a) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie en mettant l'accent sur la restauration et la préservation de la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens

Les écosystèmes tributaires de l'urbanisation, des infrastructures linéaires et aériennes sont-ils inscrits dans un autre dispositif européen ?

Propositions :

- Poursuivre et amplifier le soutien aux actions autour d'enjeux prioritaire comme la biodiversité en veillant à la continuité des actions dans le temps :
 - mesures agro-environnementales, mesures agro-environnementales territorialisées
 - soutien à l'agriculture biologique
- Rétablir les continuités écologiques liées à la TVB (Trame verte et bleue)
- Privilégier les systèmes agricoles liés au maintien du pâturage, notamment du pâturage extensif. Contribuer au maintien des prairies humides
- Soutenir les actions en faveur de la biodiversité ordinaire utile à l'agriculture : pollinisateurs, auxiliaires pour la lutte intégrée
- Ne pas oublier la biodiversité domestique en soutenant la conservation des espèces animales et végétales locales menacées

4.(b) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion de l'eau

Constats :

Toutes les politiques publiques se réfèrent à la notion d'« agriculture durable », c'est-à-dire que l'ambition est bien de répondre à la situation présente d'un modèle de production essentiellement « non durable », parce que :

- polluant,
- énergivore,
- privilégiant un mode de compétitivité basé sur les rendements,
- produisant une simplification et une artificialisation dommageables des paysages,
- contribuant à la dégradation des ressources naturelles : l'eau (en quantité et en qualité), la biodiversité (sauvage et domestique), la qualité de l'air...

L'enjeu principal est donc de tracer la voie vers une agriculture plus économe et plus autonome, pour produire des aliments de bonne qualité (sanitaire, organoleptique...), en préservant la fertilité des sols, la ressource en eau (en arbitrants sur ses principaux usages), la biodiversité. Au-delà même de la simple préservation, la situation commande aussi d'envisager les moyens de restaurer les composantes dégradées de ces éléments du patrimoine.

Propositions :

- **Conditionner l'irrigation en agriculture à des usages prioritaires :**
- **S'orienter vers la souveraineté alimentaire (maraîchage, culture légumière de plein champ, arboriculture, Plantes Aromatiques et Médicinales...),**
- **Viser l'autonomie de l'élevage (maïs ensilage, luzerne...)**
- **Atteindre les objectifs du plan protéique européen (soja, féverole de printemps...).**
- **Conditionner l'usage de l'eau pour l'irrigation à des parcelles de 10 à 15 ha entourées de haies.**
- **Généraliser les pratiques agronomiques favorisant la capacité de rétention de l'eau dans le sol et permettant de préserver et reconquérir les zones humides : en privilégiant des taux de matières organiques élevés, par la plantation de haies et l'utilisation systématiques de couverts végétaux pour limiter les effets de ruissellements et d'érosion ;**
- **Adapter les pratiques en fonction du contexte pédoclimatique : développer des espèces et des variétés adaptées à la région ; privilégier une diversité des productions et l'assolement rotationnel plutôt que la monoculture irriguée ;**
- **Promouvoir et développer les systèmes herbagers, autonomes et économes ;**
- **Soutenir les cultures de protéagineux produits localement afin de développer un substitut au soja pour l'alimentation des élevages ;**
- **Réorienter la recherche publique sur des systèmes de culture économes en eau.**
- **Inciter au développement des techniques de l'agroforesterie afin d'améliorer l'infiltration du ruissellement, de retenir l'eau grâce au système racinaire et de limiter l'évaporation du sol...**

L'évolution des systèmes de production agricole est présente dans toutes les politiques, et il convient de la mettre en œuvre. Nous proposons que des modèles ou des critères soient définis et des objectifs précisés : surfaces concernées en 2020 et en 2050...

Un accompagnement est indispensable pour que cette évolution se concrétise.

L'investissement doit cibler cet accompagnement pour une évolution des systèmes de production agricole, et notamment le développement de l'agriculture biologique, garante d'un changement de système agronomique et d'une bonne qualité de la ressource en eau.

4.(c) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des sols

5.(c) Soutenir le développement de l'agriculture biologique et la transition vers de nouveaux modèles agro-écologiques

5.(a) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie en mettant l'accent sur le développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture

5.(c) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie en mettant l'accent pour faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, déchets et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie

Propositions :

- **Soutenir un plan ambitieux en faveur des haies et des arbres hors-forêt, compte-tenu de la multifonctionnalité des arbres, faire du bois-énergie, c'est aussi agir pour la biodiversité, l'eau, l'atténuation des impacts du changement climatique en favorisant l'économie locale, tout ceci avec un écobilan favorable.**
- **Développer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles grâce à la biomasse.**

FEAMP

1 (a) Encourager une pêche et une aquaculture, y compris la transformation afférente, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources en se concentrant sur les objectifs spécifiques suivants :

La limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin

1(b) Encourager une pêche et une aquaculture, y compris la transformation afférente, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources en se concentrant sur les objectifs spécifiques suivants :

la protection et le rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques

1(c) Encourager une pêche et une aquaculture, y compris la transformation afférente, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources en se concentrant sur les objectifs spécifiques suivants :

le renforcement des écosystèmes liés à l'aquaculture et la promotion d'une aquaculture efficace dans l'utilisation des ressources

1(d) Encourager une pêche et une aquaculture, y compris la transformation afférente, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources en se concentrant sur les objectifs spécifiques suivants :

la promotion d'une aquaculture offrant un haut niveau de protection de l'environnement, de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé publique et de la sécurité

3 (a) Favoriser la mise en œuvre de la PCP en répondant aux objectifs spécifiques suivants :

la fourniture de connaissances scientifiques et la collecte de données

5. Favoriser la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

Constats :

Nous sommes actuellement en situation de sur-pêche sur le plan mondial et sur notre façade atlantique. Il y a également une destruction des alevins et jeunes sujets (soles, crevettes, civelles..), une dégradation des milieux marins (notamment la mer des Pertuis) par les pollutions industrielles, agricoles et domestiques. Il y a mise en danger de la filière ostréicole et mytilicole : mortalité et pollutions.

Propositions :

- **Adapter les quotas de pêche à la ressource**
- **Protection des zones de naissain et alevinage**
- **Maintien d'un débit d'étiage suffisant des rivières pour un apport en eau douce indispensable aux naissains d'huîtres**
- **Limitation des pollutions (intrants agricoles, rejets industriels et domestiques) pour améliorer la qualité des eaux, en cohérence avec les objectifs européens de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)**

Référence documentaires et sources consultées :

Utilisation du territoire et biodiversité, ORE, novembre 2009

OT7 : PROMOUVOIR LE TRANSPORT DURABLE ET SUPPRIMER LES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX ESSENTIELLES.

L'Europe, l'État, la Région affirment avoir la volonté de développer une orientation d'investissements pour un transport durable.

Pour la CEDD, le transport durable se conçoit comme plus économe en énergies fossiles, moins émetteur en gaz à effet de serre, particules fines et gaz polluants.

C'est un transport qui permet un déplacement plus rapide et plus agréable des personnes tout en améliorant leur sécurité et en diminuant les nuisances.

Les gains les plus importants en CO₂ sont à réaliser par le transfert de marchandises de la route vers le fer.

Un équilibre route-fer doit être recherché pour les déplacements des personnes comme des marchandises.

7.1. Soutenir un espace européen unique des transports de type multimodal par des investissements dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Constats :

La région Poitou-Charentes est impactée fortement en production de CO₂ par un trop fort trafic de marchandises de transit par les routes RN 10 et RN 141, RD 950 et RD 951.

La circulation de ces poids-lourds augmente les risques accidentogènes et, à chaque accident ou incident, ce sont des heures d'indisponibilité de ces voies de circulation.

L'A10 de Bordeaux à Poitiers ne draine qu'un tiers des poids-lourds en transit.

Pour notre région, le transport des voyageurs s'améliore sur les TER par des rotations en augmentation, des tarifs plus adaptés et du matériel renouvelé.

La LGV-SEA sera mise en service en 2017. Elle est dédiée au seul transport de voyageurs.

Cette nouvelle voie ferrée libérera des sillons sur la voie actuelle Hendaye-Paris.

Ces sillons devraient augmenter l'offre TER mais aussi le transport de marchandises, comme le prévoit le projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique contenu dans la loi dite « Grenelle 1 » du 03/08/2009.

L'étude d'impact RFF de 2012 vient d'être évaluée par l'Autorité Environnementale (19/12/2012) et le futur concessionnaire, unique candidat, est connu : Lorry-Rail. Son objectif à l'horizon 2020 est très modeste eu égard à l'enjeu : 4 convois de 750 mètres AR/jour entre Dourges (Lille) et Tarnos (Bayonne) transporteront 100 000 remorques par an alors que le trafic sur la RN 10 est en moyenne de 6 000 poids lourds par jour et de 3 000 sur l'A10, majoritairement en transit.

Ce déficit dans l'offre de report modal est dû au choix d'un itinéraire par Niort-Saintes ni techniquement ni économiquement satisfaisant, mais moins exigeant en travaux.

En effet pour transporter des remorques sur wagons surbaissés, il est nécessaire de mettre tunnels et ponts-routes au gabarit haut et d'effectuer de nombreuses mises au gabarit bas. Or l'itinéraire par Niort n'impose de travaux importants que sur 1 tunnel, le point noir de Poitiers, 1 pont-route, celui des Arcivaux (Saintes) à reconstruire, et 2 abris de quai, à Poitiers et Saintes.

Dans une seconde phase (2018), il faudra allonger les voies d'évitement afin de faire circuler des convois de 1050 mètres. Cet itinéraire, d'abord présenté comme « alternatif » semble être devenu l'itinéraire normal, puisque l'ouverture de la section Poitiers-Bordeaux par Angoulême est renvoyée à une échéance non précisée au-delà de 2020 !

Pourtant, seul cet itinéraire assurerait des conditions de rapidité et de sécurité susceptibles d'offrir une alternative concurrentielle à la route. L'itinéraire « alternatif », voué à un provisoire de durée indéterminée, serait d'autant moins viable qu'il emprunterait des voies uniques et des voies non électrifiées, outre qu'il handicaperait le développement du trafic TER. De plus il utiliserait « en secours », en attendant les travaux du tunnel de Poitiers, un tronçon Tours-Niort par Thouars particulièrement inadapté à un trafic international de fret.

Libéré de la plus grande partie du trafic TGV dès 2017, le tronçon par Angoulême implique la mise au gabarit de 8 tunnels, dont 4 en Poitou-Charentes (Vivonne en 86, La Faye en 16, Angoulême et Charmant en 16) et d'un pont-route (Sud d'Angoulême).

(source : *Étude d'Impact, Vol3, P.14*)

Il permettra selon l'étude de RFF, un trafic de 9 à 10 AR/jour au lieu de 4. Cet objectif est en cohérence avec l'Engagement National pour le Fret Ferroviaire du 14 /09/2009 qui prévoit une part modale du fret non routier-non aérien de 25% à l'échéance 2022 au lieu de 14%.

Aménager des parcours de « secours » et « alternatfs » au lieu de s'attaquer d'emblée à l'itinéraire principal serait d'autant moins justifiable en termes de financement que l'étude d'impact oublie une partie des coûts, selon l'Avis de l'Autorité Environnementale :

- ⤴ elle ne prend pas en compte les travaux de protection acoustique qu'impose un trafic de fret à travers des zones urbanisées ;
- ⤴ ni les études et aménagements dus à la proximité de sites industriels classés Seveso
- ⤴ ni ceux liés à la sauvegarde des espèces protégées, chiroptères en particulier (tunnels)

Un report modal significatif sur cette Autoroute Ferroviaire suppose une politique fortement volontariste et l'étude d'impact « n'explicite aucune des conditions à réunir pour atteindre cet objectif ».

(source : *Avis de l'Autorité Environnementale, P.10*)

Parmi les conditions nécessaires pour attirer les chargeurs, il y a bien sûr une plus-value de rapidité et de ponctualité, d'où l'urgence de programmer les travaux sur l'axe principal de l'Autoroute Ferroviaire.

Aussi, l'accès au Port de La Rochelle affirme la nécessité de prévoir une plate-forme de chargement-déchargement capable de desservir Niort-Terminal, au lieu de limiter ces plates-formes aux deux extrémités.

Une des conditions majeures sera une fiscalité incitative. A cet égard, la mise en place de la Taxe Kilométrique Poids-lourds sera décisive, à condition qu'elle concerne d'emblée les voies départementales susceptibles de servir d'itinéraires de contournement. La ressource supplémentaire ainsi dégagée devra servir à améliorer les performances environnementales du réseau ferré existant.

Propositions :

- **Mettre en œuvre la taxe poids-lourds et l'adapter pour dégager des financements pour adapter les voies ferrées à un transport marchandises et valoriser les gains en CO₂(en quantité et en coût), qualité de l'air et sécurité des personnes**
- **Aménager prioritairement la voie ferrée Hendaye-Paris**
- **Terminer l'électrification de la voie La Rochelle - Tours – Lyon - Turin pour desservir le couloir rhodanien et au-delà**
- **Poursuivre l'aménagement de la liaison fret (ferroulage) Bayonne- Lille en ouvrant au trafic TER le tronçon Thouars – Parthenay – Niort**
- **Créer des plates formes multi-modales proches des villes comme Poitiers, Niort, Angoulême**

- **Prévoir du fret léger sur la LGV-SEA**
- **Achever la réhabilitation pour le fret de la ligne Poitiers-Parthenay**
- **Refuser toute réalisation d'autoroute sur le territoire de la Région**
- **Aménager les derniers échangeurs en remplacement des carrefours sur la RN 10.**
- **Terminer le passage à quatre voies de la RN 141**

7.2. Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Pour poursuivre l'amélioration des services TER et démultiplier les possibilités d'usage des TGV par des correspondances plus nombreuses et adaptées des TER, des lignes sont à améliorer sur la région mais aussi des voies ferrées de régions adjacentes.

Les voies Poitiers – Angoulême et Angoulême – Bordeaux peuvent participer à une meilleure complémentarité TGV-TER. Elles peuvent aussi permettre de venir prendre le TGV en utilisant les TER plutôt que des voitures avec les difficultés routières pour atteindre les gares.

Cela éviterait la multiplication des places de parking et l'immobilisation du véhicule sur 24 heures ou plusieurs jours.

D'autres travaux favoriseraient l'usage du train comme mode de déplacement.

Propositions :

- **Améliorer les lignes :**
 - **La Rochelle-Saintes-Angoulême-Limoges**
 - **La Rochelle-Rochefort**
 - **Saintes- Royan**
 - **Saintes- Niort**
- **Ouvrir la voie ferrée Thouars – Parthenay – Niort aux voyageurs**
- **Réétudier les cadencements des trains Poitiers – Angoulême et Angoulême – Bordeaux pour une application à la mise en service de la LGV SEA**
- **Aménager des pôles d'échange voyageurs de l'ensemble des gares de la région dans une perspective de multi-modalité favorisant spécialement les modes de transports doux et les transports en communs**
- **Lever des difficultés de passage des trains entre Saint-Maixent et Lusignan.**
- **Améliorer la voie ferrée Nantes – La Rochelle – Bordeaux.**
- **Redynamiser les comités de lignes.**

Les économies de CO₂ peuvent être significatives si, comme le prévoit le SRMD ou le plan climat d'Angoulême, une vraie politique de développement de la visioconférence est menée sur toute la France avec mise à disposition des installations existantes ou à créer.

7.3 Élaborer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promouvoir une mobilité urbaine durable.

Constats :

Ces dernières années, la SNCF n'a pas voulu rechercher de nouveaux clients d'entreprises pour du transport « fret marchandises ferroviaires », elle a renoncé à conserver des clients existants entre autre sous le prétexte que la ligne Hendaye-Paris était saturée.

La cimenterie Lafarge à Angoulême nous affirme que l'entreprise dispose de locomoteurs en état de marche pour déplacer les wagons, pas un seul sac de ciment ne quitte l'entreprise par fer.

Il en est de même pour les cimenteries Calcia en Charente-Maritime ou Airvault en Deux-Sèvres.

L'entreprise International-Paper, située en limite de la Charente et Haute-Vienne (200 camions par jour de bois pour fabrication de pâte à papier), a abandonné le transport fer depuis plusieurs années alors que des gares du Limousin étaient équipées pour le transfert camions-wagons du bois. Les carrières de granulats d'Exideuil ont eu beaucoup de difficultés pour reprendre des transports de granulats vers Bordeaux...

Nous avons perdu, un temps, tout transport fer du cognac suite à la décision de la SNCF de n'assurer que l'exploitation de trains entiers.

En Poitou-Charentes pour progresser vers un transport marchandises durable et gagner significativement en CO₂, il est indispensable de mettre du fret sur la ligne : port de la Rochelle – Saintes – Cognac – Angoulême – Roumazière - Exideuil – Chabanais – Saillat – Saint-Junien – Limoges.

Le tonnage total pouvant être transféré vers le fer est considérable et peut être estimé, tout comme les gains possibles en CO₂ ou encore la diminution correspondante de véhicules poids-lourds sur la RN141.

Le frein d'une saturation de la voie principale Hendaye – Paris ne plus être invoqué à partir de 2017.

Propositions :

- **Mettre en œuvre une taxe poids-lourds dissuasive pour les transports de transit hors usage des autoroutes**
- **Étudier sur les axes fer les possibilités entreprise par entreprise de possibilités de transfert de transport de marchandises par fer sur les axes Hendaye - Paris ; Bayonne - Lille ; La Rochelle - Limoges principalement**
- **Freiner jusqu'à faire disparaître la détaxe gas-oil**
- **Dynamiser les recherches sur les moteurs à gaz et développer leur utilisation sur les camions comme les automoteurs sur rail en remplacement du diesel. Ces recherches peuvent permettre l'utilisation du gaz fossile puis aboutir à l'utilisation d'hydrogène peut-être fossile mais aussi produit dans des conditions acceptables dans le cadre du développement durable**
- **Étudier la possibilité de trains mixtes avec wagons de voyageurs et de marchandises sur des trajets courts**
- **Rouvrir des gares en extrémité des agglomérations pour favoriser le fer pour les déplacements d'une extrémité à l'autre d'une agglomération genre tram-train.**
- **Mettre en œuvre le Schéma Régional de la Mobilité Durable (SRMD)**

Une telle politique ne devient possible que si la France se dote d'un véritable plan fer à long terme (du type plan autoroutier des années 60) avec la volonté que les coûts du transport routier

participent à la nécessaire diminution de notre production de CO₂ et donc aux nécessaires investissements ferroviaires.

Si l'économie de court terme reste la règle pour décider, nous serons confrontés aux conséquences du réchauffement climatique et du déplacement des réfugiés climatiques de nos côtes avant que des changements significatifs soient intervenus.

7.4 Concevoir et réhabiliter les systèmes ferroviaires globaux, interopérabilité et de grande qualité.

Si les propositions décrites dans les paragraphes précédents étaient retenues, quantifiées, programmées dans le temps avec des prévisions de financements, coordonnées avec les régions voisines, nous aurions pour la région un système de transports global opérationnel avec :

- ▲ Une voie LGV avec du fret léger,
- ▲ La voie Hendaye - Paris en mixte LGV - TER – FRET,
- ▲ Une ligne mixte passagers et fret La Rochelle-Limoges,
- ▲ Une voie principalement fret Hendaye – Lille,
- ▲ Des voies ferrées interrégionales Nantes – La Rochelle – Bordeaux et Tours – Lyon,
- ▲ Des lignes secondaires utilisées en tram-train,
- ▲ Une autoroute A10 utilisée pour son meilleur usage et
- ▲ deux nationales, la N10 et RN 141, allégées du trop fort trafic marchandises.

Nous n'avons pas les éléments objectifs pour être en mesure de déterminer les priorités d'un aménagement La Rochelle – Poitiers pour atteindre les 200 km/heure ou s'il s'agit de choisir l'électrification graduelle de La Rochelle – Limoges ou Saintes – Niort ou Angoulême – Royan qui n'a qu'une fonction touristique entre Saintes et Royan.

Remarques :

La LGV Poitiers-Limoges dont le tracé est en cours d'enquête publique est un projet indéfendable au regard des trois critères du développement soutenable, aucun des trois n'étant pris en compte. Les financements pour des travaux utiles à la collectivité sont difficiles à trouver, il est impensable que les projets ne soient proposés que pour satisfaire des ambitions et des intérêts locaux.

Chaque projet doit être évalué à l'aune du développement soutenable.

Les choix État-Région sur le Poitou-Charentes dans le cadre européen devraient s'accompagner de la redynamisation des Comités de Lignes pour favoriser l'adaptation des moyens comme les horaires ou les cadencements aux besoins des usagers.

Une politique d'information, de formation et de communication est à mettre en œuvre sur la nécessité de diminuer notre production de CO₂, d'économiser les énergies, d'améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie, de développer la sécurité des personnes.

Ces informations et formations devraient mettre en évidence que la sobriété énergétique n'est pas une hérésie mais source d'amélioration de la biodiversité et de la sécurité des personnes en créant des rapports humains plus chaleureux. Les transports en communs, les déplacements « doux », le covoiturage sont des exemples à développer.

Même si cela ne concerne qu'indirectement ce dossier, la CEDD demande que l'Europe élabore une directive « bruits » ou que la France légifère. Un quart des français est concerné par des bruits trop importants. La réglementation actuelle s'applique pour des bruits d'un niveau constant ou presque, les trains LGV ou de marchandises génèrent des bruits avec des pics très importants qui produisent une gêne différente, non résolue pour les riverains.

OT3 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Fonds FEADER

1(a) et (b) favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales et renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation

2.(a) améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, en mettant l'accent sur la facilitation de la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole

2.(b) améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, en mettant l'accent sur le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture

3. (a) promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en mettant l'accent sur une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

3. (b) promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en mettant l'accent sur le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations

Constats :

La situation actuelle relève d'une « schizophrénie » entre le 1^{er} pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), productiviste, et le 2^e pilier qui tente de réparer les dégâts du productivisme. L'agriculture et l'agro-alimentaire peuvent être source de création d'emplois. Il y a donc lieu de privilégier les modes de production et les filières qui, sans obérer les coûts de production, favorisent l'emploi de main-d'œuvre.

Les rubriques thématiques de l'objectif thématique 3 sont paradoxales. Si la finalité est de maintenir et de créer de l'emploi agricole, les recettes ne semblent pas se démarquer des modèles de développement productivistes passés ayant contribué à détruire de l'emploi agricole (production pour le marché de masse, augmentation accélérée de la productivité du travail et des surfaces, substitution systématique du capital au travail).

L'extrait du 2.(a) : « améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, en mettant l'accent sur la facilitation de **la restructuration des exploitations agricoles** connaissant d'importants problèmes structurels, **notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché** » peut être dangereusement interprété dans le sens d'une concentration.

On peut mettre en doute les effets positifs de ces orientations :

- davantage de restructuration des exploitations signifie concentration et agrandissement alors que le niveau de capital nécessaire à la reprise d'une exploitation est déjà prohibitif
- davantage d'allègement du coût du travail (charges sociales et patronales) signifie plus de compétitivité alors que le secteur agricole bénéficie dès à présent de dispositifs en ce sens n'ayant en rien enrayé la diminution des emplois agricoles mais ayant sans doute contribué à fragiliser le financement du modèle de protection sociale agricole
- enfin davantage de gain de productivité (productivité de la main d'œuvre, productivité physique du travail) signifie plus de compétitivité sur le marché mondial

L'augmentation de la productivité du travail est une évolution logique du travail : efficacité des savoir-faire, etc. Elle s'est accélérée du fait des révolutions techniques : automatisation, informatisation, mécanisation, etc.

La croissance quantitative, insoutenable écologiquement sur le modèle passé, ne suffit pas à compenser les suppressions d'emplois liés à ces gains de productivité qui, en plus de la croissance de la population active, induisent une société de chômage de masse.

En agriculture, la diminution des prix (via la dérégulation des marchés et la convergence vers les prix mondiaux) pousse à la recherche de ces gains de productivité.

La PAC et les politiques de structures encouragent par différents systèmes d'aides (PAC, DJA, primes VA, etc.) les systèmes les plus productifs par unité de travail au-delà de toute rationalité sur le plan de l'efficacité économique, de l'énergie consommée, des externalités négatives notamment écologiques à l'échelle de l'exploitation.

L'argument de la création d'emploi en amont et en aval du système productiviste est faux.

Propositions :

- **des prix rémunérateurs pour freiner la recherche des gains de productivité**
- **le positionnement régional sur des marchés de produits de qualité, pour déplacer le problème de la compétitivité sur le marché bas de gamme, car il est difficile de rivaliser avec des pays ayant des structures d'exploitations caractérisées par plus d'hectares (itinéraires simplifiés très mécanisés, avec coût de mécanisation dilué par les hectares importants et des coûts de main d'œuvre plus faibles)**
- **une politique régionale de l'alimentation est nécessaire pour accompagner la réforme en profondeur de notre agriculture**
- **les systèmes créateurs de valeur ajoutée doivent être favorisés en région, par les systèmes d'aides actuels, en partageant les volumes à produire et les moyens de production efficaces (autonomes et économes), et générant ainsi des services écosystémiques ou en d'autres termes, les systèmes respectueux de l'environnement, socialement équitables et économiquement viables.**

Pour aboutir à la compétitivité des exploitations agricoles en cohérence avec les attentes sociétales, il s'agit de promouvoir et soutenir, par des prix rémunérateurs et/ou des soutiens publics à ce type d'exploitation relevant de politiques structurelles du 1^{er} pilier de la PAC :

- **des produits de qualité territorialisés pour les consommateurs de proximité**
- **des modes de production avec des services écosystémiques**

A l'inverse, pour répondre à la demande en matières des firmes agro-alimentaires transnationales, le refus de la compétitivité s'opère par :

- une dérégulation du coût du travail
- des gains de productivité accélérés aboutissant à détruire davantage d'emploi agricole

Cas des exploitations d'élevage

Constats :

L'élevage est en forte régression, c'est un enjeu majeur pour la région Poitou-Charentes :

- l'élevage permet de rémunérer plus d'actifs agricoles par hectare même s'il les rémunère aujourd'hui moins bien qu'en grandes cultures du fait de la faiblesse des prix en élevage
- l'élevage est un enjeu majeur parce que plus de grandes cultures et moins de ruminants, c'est plus de problèmes environnementaux relatifs à l'eau, au sol, à la biodiversité...
- c'est aussi un enjeu parce que davantage de grandes cultures, c'est une agriculture moins territorialisée, et donc l'identité de notre région fragilisée. L'élevage et ses produits de qualité attachés à un territoire (AOC, signe de qualité) concourent à cette identité et territorialisent la production.

Propositions :

- **Promouvoir la polyculture-élevage à l'échelle de l'exploitation car :**
 - **elle facilite des pratiques agricoles durables ;**
 - **l'atelier élevage est un débouché direct pour les protéagineux ou légumineuses (rotation longue, diversité des espèces) ;**
 - **les fumiers fertilisent les cultures, etc.**
 - **les politiques de structures organisées par filière encouragent les systèmes spécialisés, les systèmes insuffisamment spécialisés restant en dehors des aides.**

OT10 : INVESTIR DANS L'ÉDUCATION, LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est un des leviers indispensables à l'appropriation des enjeux de la transition écologique.

L'information, la sensibilisation et la formation concourent à l'émergence d'un nouveau modèle de relation entre l'écologie et l'économie.

De plus, en favorisant l'implication du plus grand nombre dans le débat public, elle permet aux personnes de modifier leurs comportements en toute conscience.

L'éducation n'est pas l'information, qui fonctionne bien souvent de manière descendante. Si elle est indispensable quand l'appétit d'informations est exprimé par les citoyens, elle est peu efficace concernant les changements de comportements dans sa forme traditionnelle. Elle est de plus coûteuse et s'inscrit dans un schéma dominant encourageant la passivité citoyenne.

Aussi, il est nécessaire d'éviter tout catastrophisme ou culpabilisation qui n'incitent en aucun cas à se mobiliser ou se sentir acteur. Au contraire, mettre en avant des gestes simples que chacun puisse s'approprier de façon positive permet davantage l'action citoyenne.

Si le but visé est l'implication, la sensibilisation de proximité est à valoriser, avec une communication fondée sur la mise en commun d'informations, utilisant l'expertise d'usage de la population.

Seule une réelle éducation au développement durable pour tous et tout au long de la vie contribuera à faire évoluer les pratiques et les comportements de la population. Un travail de fond doit s'inscrire dans la durée et être mené sur les territoires, **car il n'y aura pas de développement durable sans éducation à l'environnement pour tous.**

Fonds FEADER

10.1 Développer des infrastructures d'éducation et de formation

Fonds FSE

10.4 Améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail

Constats :

Les mesures institutionnelles et juridiques prises au niveau international ne peuvent prétendre résoudre à elles seules des problèmes relevant du développement durable, c'est-à-dire présentant la complexité de se situer à l'intersection des champs sociaux, culturels, économiques et écologiques.

En particulier, les mesures entreprises au niveau national concernant la transition énergétique, réglementaires et normatives, ne peuvent être seules garantes de la réussite désormais indispensable des objectifs fixés au niveau européen de réduction d'émission des gaz à effet de serre, du développement des énergies renouvelables, ou encore de réduction des consommations d'énergie.

La région est un des échelons pertinents pour mettre en œuvre des politiques de formation efficaces s'appuyant sur **la participation de la population**. Pour cela, il est indispensable de développer, auprès de chaque personne, le sentiment de pouvoir agir individuellement et collectivement, pour une gestion durable de notre "foyer de l'humanité". C'est bien l'objectif d'une l'éducation à l'environnement pensée dans une perspective de développement durable.

En France, aujourd'hui, les publics ayant accès à cette éducation restent minoritaires et leur diversification n'est pas satisfaisante. En conséquence, **des mesures fortes en faveur d'une éducation à l'environnement vers un développement durable s'imposent**. Celle-ci devra être permanente et s'adresser à **tous les publics, dans un cadre pérenne et une programmation sur le long terme**.

Propositions :

- **L'action auprès des jeunes publics**
- **La formation professionnelle initiale et continue**
- **La formation des bénévoles associatifs et des professionnels**
- **La diversification des publics de l'éducation à l'environnement**
- **La mise en réseau des acteurs de cette éducation à l'environnement**

- **L'action auprès des jeunes publics : intensifier les actions éducatives en direction de tous les enfants et jeunes dans le cadre scolaire ou universitaire, ainsi que dans les loisirs.**
 - **Ces actions doivent aller au-delà d'une simple acquisition de connaissances.**
Elles doivent tenir compte d'une progression en fonction de l'âge, du contexte territorial de l'action (problématiques et richesses) et du temps.

Il s'agit de favoriser des actions pédagogiques permettant aux enfants et aux jeunes de **se confronter à des situations et problématiques réelles** par le biais de sorties sur le terrain encadrées et dynamiques, de classes d'environnement, de projets concrets, de rencontres d'experts, etc.

Une attention toute particulière devra être portée aux pratiques éducatives dans les lycées et les universités : le fonctionnement même des établissements (Haute Qualité Environnementale et gestion durable au quotidien) sera réfléchi et mis en œuvre sur la base du principe participatif.

La mission du Recteur de Poitiers, reçue conjointement début 2013 des Ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale, va dans ce sens : identifier les actions et les propositions des acteurs de l'éducation à l'environnement afin de diversifier les publics scolaires touchés et favoriser la reproductibilité des actions.

De nouveaux moyens, de formation notamment, seront nécessaires à la mise en œuvre de cette rénovation de l'enseignement de la biodiversité et plus largement de l'éducation au développement durable.

- **La formation professionnelle initiale et continue : inclure des modules de sensibilisation et de formation** aux questions d'environnement et de développement durable permettant **l'acquisition de nouvelles briques de compétence**, dans l'objectif de contribuer à une **évolution des pratiques et comportements professionnels et cela dans tous les secteurs d'activité.**

En lien avec l'ENC (Espace National de Concertation pour l'EEDD), et notamment sa commission Formation, il apparaît nécessaire d'inclure dans chaque formation professionnelle, un volet EEDD pour permettre d'adapter les compétences dans chaque métier, les décisions et les actes qui en découlent au regard des enjeux du développement durable dans chaque secteur d'activité.

Il s'agit d'adapter les compétences et de développer des nouvelles techniques pour inscrire la formation professionnelle en cohérence avec les principes de viabilité, de durabilité et de sociabilité.

Une attention particulière devra être portée au suivi et à l'évaluation des actions nouvelles de formation afin d'améliorer et d'orienter au fil du temps les investissements économiques, humains et techniques en fonction de critères prédéfinis pour permettre la cohérence au regard d'un développement durable dans le secteur de la formation professionnelle.

- **La formation des bénévoles associatifs et des professionnels : favoriser une meilleure professionnalisation du tissu associatif et le développement de la connaissance des problématiques environnementales** (connaissance des espèces et des milieux, méthodologie d'analyse des systèmes, organisation d'éco-événement, etc.) **pour toutes les personnes travaillant dans les associations, environnementales ou non, et plus largement du secteur de l'économie sociale et solidaire.**

Au vu des actions des bénévoles et de leur représentation à l'échelle de la région, c'est pour la majorité d'entre eux une première formation qui leur permet d'appréhender les enjeux du DD au niveau de leur structure, de leur territoire et de manière globale au niveau planétaire.

L'action de formation auprès des bénévoles est un soutien certain des actions associatives en région, qui permet aux personnes engagées de s'investir dans l'action et l'accompagnement.

C'est aussi un formidable levier dans le parcours d'une personne qui valorise ses acquis de bénévole par une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Nombre de personnes en recherche d'emploi ont accédé à une formation diplômante en suivant cette procédure, pour ainsi retrouver un emploi ou créer leur activité.

La mise en place d'une plate-forme de Formation Ouverte à Distance dédiée aux actions de formation concernant les questions d'environnement et de développement durable, permettant l'accès du plus grand nombre en dehors des contraintes de lieux et de temps, permettra de favoriser cette appropriation indispensable au regard des enjeux.

- **La diversification des publics de l'éducation à l'environnement : accentuer l'appropriation des problématiques environnementales par toutes les personnes** quelque soit leur territoire de vie, dans un cadre rural ou urbain, au travail ou dans les loisirs, sans distinction d'âge ou de niveau de compétence.

C'est l'ensemble des publics qui pourra constituer un levier d'action réel et efficace pour une attitude citoyenne et respectueuse de l'environnement naturel et humain. Ces personnes peuvent être élus, techniciens, entrepreneurs, salariés d'entreprises, animateurs, syndicalistes, habitants, etc. A cette fin :

- de nouvelles pratiques doivent permettre d'enrichir et de vivifier le débat public sur les enjeux majeurs de la région, dans tous les cadres possibles, notamment par le soutien à des formes d'interventions innovantes
- la mobilisation de nouveaux acteurs, par la formation des animateurs dans les champs de l'éducation populaire, du sport, de la culture et autres qui sont relais auprès de nombreux publics
- **le développement des démarches et des pratiques de dialogue territorial** qui permettront de favoriser l'implication des acteurs du développement du territoire

➤ **La mise en réseau des acteurs de cette éducation à l'environnement :**

- **Renforcer et développer l'action des têtes de réseaux régionales et des réseaux d'acteurs locaux par la mise en place de contrats d'objectifs pluri-annuels**, leur permettant de travailler sereinement et avec efficacité.
- **Contribuer au développement d'outils** permettant d'avoir un regard global sur l'activité, les emplois et les besoins du champ de l'éducation à l'environnement (du type « tableau de bord » de l'EEDD développé dans chaque région par les membres du réseau national École et Nature... ou autre outil dynamique)
- **Créer et animer**, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, **une plateforme régionale de concertation** permettant d'installer dans la durée un espace de dialogue entre les différentes sphères d'acteurs.

La diversité des publics à toucher et des cadres à investir explique le foisonnement apparent des opérateurs, des prescripteurs et des initiatives qu'ils portent. La qualité, l'efficacité et la cohérence de l'action reste pourtant liée à la capacité de l'ensemble de ces acteurs, quel que soit leur statut, leur champ de compétence précis, leurs modalités d'intervention, à se concerter et mutualiser leurs expériences mais aussi leurs besoins.

A cette fin, de nouvelles pratiques doivent permettre d'enrichir et de vivifier le débat public sur les enjeux majeurs de la région. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des prescripteurs doivent se coordonner.

C'est notamment **le soutien des réseaux existants et le développement des démarches de dialogue territorial** qui permettra de favoriser l'implication des acteurs du développement du territoire à travers notamment l'émergence actuelle de l'espace régional d'échange et de concertation (ERC).

Soutenir la diversification des publics et la rencontre des prescripteurs (animateurs et éducateurs à l'environnement, chargé de mission de formation de chambres consulaires, membres de cabinet d'étude et de formation...), c'est rendre possible l'échange de pratiques professionnelles et permettre à chacun de s'approprier les enjeux communs en région en terme de développement durable.

C'est une des conditions pour anticiper et accompagner les mutations dans tous les secteurs d'activité, favoriser le développement des compétences par la connaissance de l'évolution des emplois et des besoins des territoires. Un soutien pérenne permettra de développer des outils, pour un appui technique aux territoires et aux branches, selon les briques de compétences nécessaires identifiées par les acteurs impliqués.

GLOSSAIRE

AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
AREC :	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat Poitou-Charentes
CET :	Centre d'Enfouissement Technique
DCE :	Directive Cadre sur l'Eau
DCR :	Débit de Crise
DJA :	Dotation Jeune Agriculteur
EEDD :	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
ENR :	Énergies Renouvelables
HQE :	Haute Qualité Environnementale
MAE, MAET :	Mesure Agri Environnementale Territorialisée
ORE :	Observatoire Régional de l'Environnement
OT :	Objectif Thématique
PAC :	Politique Agricole Commune
PGH :	Plan de Gestion des Haies
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
RPAPN :	Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel
SAU :	Surface Agricole Utile
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SET :	Surface Équivalent Topographique
SRCAE :	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SRMD :	Schéma Régional de la Mobilité Durable
TCS :	Techniques Culturelles Simplifiées
TVB :	Trame Verte et Bleue
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience
ZNIEFF :	Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPS :	Zone de Protection Spéciale
ZSC :	Zone Spéciale de Conservation

Liste et coordonnées des associations membres de la Coordination Environnement et Développement Durable (mise à jour 2013)

La CEDD est membre
du Collectif Régional des Coordinations Associatives (CRCA) Poitou-Charentes

Agrobio Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre – BP 22
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 17 17
Fax : 05 49 29 17 18
agrobiopc@wanadoo.fr

Amis de la Terre Poitou

6 rue de l'Ermitage
86580 BIARD
Tél. : 05 49 58 25 55
f.chanial@wanadoo.fr

CLCV² Poitou-Charentes

31 rue Cormier
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 93 16 37
bernadette.metayer@wanadoo.fr

FR CIVAM³ Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre
79500 MELLE
Tél./Fax : 05 49 07 20 00
frcivampc@free.fr

GRAINE⁴ Poitou-Charentes

97 bis rue Cornet
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 64 42
Fax : 05 49 61 03 73
graineipc@graineipc.org

Groupe des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

2 cours du Maréchal Leclerc – BP 20124
17104 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 98 98 79
Fax : 05 49 46 95 64 83
federation17@peche17.org

Ifrée⁵

BP 14 – Forêt de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS
Tél. : 05 49 09 64 92
Fax : 05 49 09 68 95
ifree@ifree.asso.fr

Poitou-Charentes Nature

14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
pc.nature@laposte.net

Prom'Haies Poitou-Charentes

Maison de la Forêt et du Bois
Le Piolet
79190 MONTALEMBERT
Tél. : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 07 77 75
contact@promhaies.net

UFC⁶–Que Choisir Poitou-Charentes

Hôtel de la Vie Associative
12 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT
Tél. : 05 49 09 04 40
Fax : 05 49 28 10 59

² Confédération Logement Cadre de Vie

³ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

⁴ Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

⁵ Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement

⁶ Union Fédérale des Consommateurs